[illegible] Bibliothèque nationale [illegible]
[illegible] du Canada

DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

TROISIÈME SÉRIE—1910

VOLUME IV

SECTION I

Les Archives du Canada à venir à 1872.

PAR

J.-EDMOND ROY, docteur ès-lettres.

OTTAWA

IMPRIMÉ POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

1911

V.—*Les Archives du Canada à venir à* 1872.

Par J.-EDMOND ROY, docteur ès-lettres.

(Lu le 28 septembre 1910.)

Quel a été le sort, depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours, de tous les intéressants et précieux manuscrits fournis par les premiers explorateurs, les fondateurs, les fonctionnaires de toutes sortes? Que sont devenus ces documents si recherchés, si goûtés, si consultés aujourd'hui, comme source et matériaux historiques d'une incomparable valeur?

Il a été très divers et plein de vicissitudes? On peut dire que, bien souvent, c'est la dispersion et l'abandon qui ont le plus caractérisé leur destinée.

Si l'on regarde de près à la condition des temps et au mode dont les affaires étaient traités, on s'étonne moins cependant du peu de précautions que l'on prenait pour la sûreté et la garde de ces documents. A l'origine de la colonie, il aurait fallu que le gouvernement fut autrement régularisé et administré, pour que l'ordre qui présida plus tard à la préservation des papiers publics fut déjà établi. Les voyages et les déplacements continuels des premiers qui présidèrent aux destinées de ce pays du Canada, n'étaient pas faits pour des règlements d'administration intérieure du genre de ceux qui distinguaient les mœurs gouvernementales si policées des états européens. Puis, il aurait fallu aussi que le gouvernement n'eut pas été sans cesse dans l'inquiétude du lendemain, à la merci de la petite guerre des sauvages et des luttes acharnées qui, pendant cent ans, ont mis la colonie en danger. Ayons sous les yeux un tableau du temps. Regardons ces mouvements précipités, les traverses de toutes sortes; reconnaissons les inquiétudes et les anxiétés, les perpétuelles agitations; nous comprendrons qu'il eut été bien malaisé, même à un esprit organisateur, comme le fut celui de Talon, aussi fécond en desseins que le fut celui de Frontenac, aussi essentiellement administratif que le fut celui de Raudot, de rendre pratiques et exécutrices, les meilleures de leurs inventions policées.

Un autre obstacle au bon ordre et à la conservation précise des papiers tenait à la manière même dont les affaires étaient régies et administrées. Voyageurs, explorateurs, militaires, correspondaient avec des protecteurs, gens bien en cour, ou écrivaient des mémoires particuliers qu'ils transmettaient à leurs amis pour se faire valoir. La bibliothèque Nationale et les bibliothèques publiques de France, possèdent une quantité considérable de ces documents et pièces. Ils s'en trouvent repartis dans les divers fonds, surtout dans ceux qui

ont été formés par les Clairambault. Ceux-ci étaient des collectionneurs, et ils ramassaient tous les petits papiers. Mais combien d'autres les laissaient s'égarer ou détruire. Les documents émanés de l'administration, les lettres reçues par les premiers gouverneurs et intendants, demeuraient leur propriété. C'était chose d'hoirie, un bien meuble, une possession privée. Avec la fin de la charge d'un chacun, soit par retrait d'emploi, soit par mort d'homme, c'était chose naturelle et ordinaire que les papiers d'Etat, que les fonctionnaires avaient reçus et rassemblés, comme ceux qu'ils avaient envoyés, et dont ils avaient gardé les minutes—tout l'âme en un mot et tout le secret—passassent à leurs héritiers, à l'égal de leurs autres biens. Sauf peut-être quelques registres d'expéditions courantes et usuelles, qui se transmettaient de mains en mains, de secrétaire en secrétaire, comme preuve et modèle de choses à écrire, sorte de formules nécessaires, tout suivait la retraite ou le départ des fonctionnaires. C'est ce qui explique pourquoi l'on a si peu des lettres de Champlain, de Montmagny, d'Avaugour, de Mésy, de d'Ailleboust, de Lauzon, de Tracy et de Courcelles, dans les collections régulières des archives de France, et comment on en a aucune au Canada. Les lettres de d'Argenson furent toutes retrouvées plus tard, comme nous le verrons, dans ses papiers de famille. Ce n'est qu'à partir de Frontenac que l'on constate que l'on commence à recueillir à Québec la correspondance officielle venant de la métropole. Jusque vers 1672, on a nulle preuve de sauvegarde officielle des instructions et lettres envoyées aux gouverneurs et aux intendants, de tous ces documents qui parvenaient ici de tant de côtés différents et qui marquaient et représentaient les faits. Nulle rencontre d'un règlement quelconque pour leur préservation pendant des années, dont la chaîne forme plus d'un demi-siècle. C'est merveille encore que le nombre et la variété des épaves qui nous sont restées pour le bonheur et la lumière de l'histoire. Il est aisé de croire, d'après cet ordre de choses, quels abus naissaient et quelles facilités se produisaient dans le maniement des affaires publiques. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on commença à y mettre quelque soin, après que des incendies désastreux eurent détruit des archives judiciaires importantes, comme on le verra.

"Pour la première partie de nos annales, écrit l'abbé Ferland, dans son *Cours d'Histoire du Canada*[1], c'est-à-dire, jusqu'au temps de la création du Conseil supérieur, les documents originaux sont peu nombreux. Des matériaux précieux ont été, depuis un siècle, perdus par la négligence de ceux à qui ils étaient confiés. Ainsi, le collège de la compagnie de Jésus à Québec, possédait une importante collection de manuscrits, relatifs aux découvertes et aux événements civils et religieux de cette première période; fort peu de papiers ont échappé à la destruction.

---

[1] Québec, 1861, introduction, p. VIII.

Dans le journal du supérieur des Jésuites étaient consignés, jour par jour, les faits les plus remarquables, des réflexions sur les affaires de la colonie, des appréciations de la conduite de ses hommes publics. Continué pendant plus de cent ans, et tenu avec beaucoup de régularité, ce journal était d'une grande valeur pour suivre les événements. Eh bien! sur trois cahiers qui paraissaient avoir été complets à la suppression des Jésuites, il en restait encore deux à la fin du siècle dernier: un seul a échappé aux mains des Vandales, et encore est-ce par hasard, puisqu'il fut découvert dans un fourneau de la cuisine au Château Saint-Louis. D'autres causes comme l'incendie, l'humidité des archives, la mauvaise qualité du papier, ont aussi contribué à la destruction de nos archives historiques."

Le 15 juin 1640, un incendie détruisit la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance à Québec, les registres de l'état civil furent brûlés en même temps, et l'on eut recours à la mémoire des particuliers pour les reconstituer. Dans cet incendie furent aussi détruits tous les papiers du greffe et une grande partie des contrats entre les particuliers. François Doré, dit Monsieur Gand, commis général de la Compagnie des Cent Associés, occupait, avant l'incendie, une salle voisine de la Chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. C'est lui qui avait en sa possession les papiers du greffe.[1] Tout cela explique pourquoi nous avons dans la colonie si peu de documents antérieurs à 1640, à la réserve de quelques actes de notaires.

Au mois d'octobre 1682, un autre incendie dévasta presque toute la basse-ville de Québec. Plus de cinquante maisons furent brûlées, parmi lesquelles tous les grands magasins qui servaient d'entrepôts aux marchandises venant de France.[2] Beaucoup de particuliers y perdirent leurs titres de propriété, entre autres la famille Bissot.[3] Il n'appert pas cependant qu'aucuns papiers publics furent perdus en cette circonstance.

Tournons maintenant [illegible] yeux vers l'Acadie. Lors de la capitulation de Port-Royal, le 16 [illegible] 1654, il fut permis aux habitants de demeurer dans la colonie s'ils [illegible] daient, suivant leurs titres de concession et aux mêmes charges. Les missionnaires Capucins, qui voulurent s'en aller, eurent la liberté d'emporter avec eux leurs meubles, leurs vêtements et leurs livres.[4] Un inventaire des choses que les Français emportèrent avec eux fut alors dressé, mais il ne nous a pas été conservé, de sorte que l'on ignore quel fut le sort des archives.

---

[1] *Notes sur les registres de Notre-Dame* [illegible] par l'abbé Ferland, 1863, p. 42.

[2] Archives des Colonies, série C[11], lett[illegible] de Meules, 6 octobre 1682, vol. 6.

[3] Ibid, vol. 59, 1733.

[4] Archives du Canada, série F., vol. 112, p. 214.

Lorsque Phips s'empara de nouveau de Port-Royal, au printemps de 1690, l'église fut saccagée, toutes les maisons furent pillées, et l'on emporta le butin qui fut repris ensuite en mer par trois pirates français. Il appert, cependant, qu'en cette occasion l'on put sauver les archives. En effet, le mois suivant, Villebon ayant reçu l'ordre d'aller reprendre possession de Port-Royal, il lui fut donné instruction de retirer les titres et papiers du greffe, de les transporter dans le lieu où il irait s'établir, et d'en disposer sur les ordres de l'intendant du Canada, Champigny.[1]

Le 12 novembre 1691, l'intendant Champigny écrivait de Québec au ministre "Le sieur Villebon m'a mandé qu'il avait retiré du greffe une partie des papiers, le reste ayant été brûlé et déchiré par les Anglais.[2]"

Nous avons la preuve qu'en 1651, il y avait à Port-Royal un notaire du nom de Domanchin et que Guillaume Le Bel était grand prévôt de la justice souveraine du pays d'Acadie.[3] Un acte de 1679, mentionne aussi le notaire Jacques Conraud. Nous ignorons ce que sont devenus leurs papiers. Il est sûr, cependant, que tous les documents de cette époque ne furent pas détruits, et quelques particuliers purent en sauver du désastre quelques-uns, parmi les plus précieux, puisque l'on trouve, en 1701, un mémoire imprimé pour Charles de Saint-Etienne, sieur de la Tour, légataire universel de Marie de Menou d'Aunay de Charnisay, où toute la filière des titres de sa famille est donnée, de 1634 à 1700.[4]

Dans les articles de la capitulation de Port-Royal en 1710, entre de Subercase et Nicholson[5] il n'est pas question de ce que deviendront les archives de l'Acadie. Nous savons qu'il y avait à Port-Royal un tribunal régulier, un greffe. Un notaire du nom de Loppinot y exerça longtemps. Tous ces papiers n'ont pu être retrouvés. Une lettre du gouverneur Philips, datée du 2 septembre 1730, nous fait croire que la plupart furent apportés en Angleterre par Nicholson.[6] Quant aux actes de l'état civil de Port-Royal, de l'époque française, on sait qu'une partie se trouve à Halifax, soit entre les mains de l'archevêque catholique, soit au dépôt des archives de cette province. Une copie en a été faite pour le bureau des archives du Canada, il y a une trentaine d'années.[7]

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713, le palais de l'intendant à Québec fut incendié.

---

[1] Ibid, série F. vol. 115, p. 419.
[2] Archives des Colonies, série C.[11], vol. 11, p. 534.
[3] Archives du Canada, série F. 112, p. 206.
[4] Ibid., p. 60-122.
[5] Cf. *Nova Scotia Historical Society*, 1878, vol. I, p. 82.
[6] Archives du Canada, Nova Scotia Series, vol. M., 395-17.
[7] Série M., vols. 69-71.

Voi comment le gouverneur de Vaudreuil annonçait cette triste nouvelle au ministre, le 11 février:

"Je suis très mortifié, Monseigneur, d'estre obligé par cette occasion, de vous faire sçavoir l'incendie du palais qui ariva la nuit du 5 au 6 Janvier entre minuit et une heure, Monsieur et Madame l'intendante m'avoient fait l'honneur ce jour là de dîner chez moy et n'e ent personne à souper. Madame L'intendante s'estant trouvé Incommodé par précaution mesme Monsieur L'intendant avoit fait faire avant de se coucher une visite générale par toutes les cheminées du palais sur ce qu'on luy avoit dit qu'on avoit veu sortir beaucoup de fumée de la cheminée de la chambre de Madame L'intendante ce qui ne s estant trouvé rien, on vint deux heures après les éveiller en criant au feu. Il faisoit cette nuit là un vent si terrible et un si grand froid qu'on n'en a guère veu un pareil en Canada. On ne put jamais avoir le temps d'avertir à la haute et basse ville que tout estoit embrassé quelque diligence qu'on pût faire. Le Roy pert par cet Incendie, Monseigneur, une maison qui ne valait pas grande chose et quy estoit un vray brulot n'estant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout. Il y a mesme longtems que nous prevoyons ce malheur le feu y ayant pensé prendre plusieurs fois. Pour Monsieur L'intendant il pert tout ce qu'on peut perdre ses meubles qui estoient très considérables et ses provisions pour plus de deux ans dont assurément Il se faisoit honneur, et qui luy coustent le double à racheter présentement. Ce n'est pas cependant ce qui le touche le plus et dans sa perte il ne songe qu'à la maison du Roy et à quatre de ses domestiques qui ont péry dans ce feu, pour moy je le trouve bien heureux et Madame Begon de s'estre sauvez comme ils ont fait avec leurs seules robes de chambre car un moment plus tard ils auroient pery aussy bien que tous leurs gens. Je laisse à Monsieur Begon, Monseigneur, à vous rendre compte de toutes choses; tout ce que je puis vous assurer c'est qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à la perte qu'il fait qui certainement est très grande, il m'a fait voir ses lettres et les demandes qu'il vous fait de 20 miliers de poudre à prendre Icy en quatre ans dans les magasins du Roy, Je puis bien vous dire Monseigneur que cela ne portera aucun préjudice au public, et que c'est bien la moindre grâce que sa Majesté puisse accorder à Monsieur Begon en ayant acordé à bien d'autres en ce pays pour de moindres sujets." [1]

Quelques jours après le 17 février, l'administrateur d'Aigremont, écrivait de son côté:[2]

"Le feu prit au Palais la nuit de la veille des Roys a environ minuit avec tant de violence qu'au premier avertissement qu'en eurent Mr. et Madame Begon ils n'eurent que le temps de se sauver en robes de chambre et en mules sans bas dans la maison du nommé la Joie a cent pas de la. Il faisoit un si horrible froit qu'ils auroient esté infalliblement gelez avant que d'y arriver si par bonneur ils n'avoient eu le vent arrière. Trois de leurs Domestiques ont esté estouffez, et consommez dans les flames, le Sr. Seurat secrétaire de M. Begon ayant voulu passer par le

[1] Archives des Colonies, série C^{11}, vol. 34, p. 37.
[2] Ibid, vol. 34, p. 32.

Jardin par une porte de dégagement qui y donne eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé à la première maison, dont il est mort, Mr. et Madame Begon ont bien moins ressenty la perte de tous leurs meubles et de leurs provisions qui est très considérable, que celle de leurs Domestiques. Enfin, Monseigneur, ils ont soutenu cette disgrâce l'un et l'autre, en personnes très soumises à la volonté de Dieu; on ne peut scavoir certainement comme le feu à pris à ce Bastiment ny en attribuer la faute à personne, on Conjecture seulement qu'il aura pris par le Cabinet de Mr. Begon parcequ'on s'est aperçu de ce feu par la fumée qui en sortoit, si cela est, il faut ou qu'il se soit communiqué par quelques ouvertures de la cheminée dans le plancher d'en haut, ou il se sera conservé quelque temps sans qu'on s'en soit aperceu, ou qu'il soit entré quelques estincelles entre la superficie extérieure de la cheminée de ce cabinet et les ornemens de menuiserie qui estoient dessus ou il pouvoit y avoir de la suie que le feu y ait couvé quelque temps et qu'en suitte il ait pris tout d'un Coup a cette menuiserie qui estoit extrêmemen Seiche et qu'il y ait gagné dans un instant aux apartements d'en haut dont les chambres n'estoient séparées que par des cloisons de planches de pin qui est un bois très combustible estant remply de raisine. Le Roy a perdu peut de chose dans cette Incendie, Les effets les plus considérables de sa Majesté estant dans un bastiment nommé la Potasse qui n'a pas esté endommagé par le feu.

"Mr. Begon a pris la résolution de faire restablir le palais dans le même endroit parcequ'il en Coustera la moitié moins que si on le bâtissoit à la haute ville par les raisons cy après Scavoir, que le terrain est au Roy, que le sable et l'eau sont sur le lieu, qu'on peut tirer des murailles et cheminées qui sont restées de l'incendie plusieurs matériaux et qu'on y peut faire venir très facilement le Surplus de ceux qui y sont nécessaires par eau, Deplus n'y ayant pas d'autre endroit ou placer les magasins, il ne parroist pas qu'il convienne au service de sa majesté que l'Intendance en soit esloignée. Je finis avec une parfaite reconnoissance et un très profond respect."

Dans une lettre adressée de Versailles à Bégon, et datée du 3 juillet 1713—il est accusé réception de ses lettres du 14 octobre, 8, 9 et 12 novembre 1712, 11 et 12 février 1713, avec les papiers qui y étaient joints.

C'est dans les lettres du 11 et 12 février 1713, que Bégon a dû raconter l'incendie du palais arrivé le 5 janvier de cette année; mais elles ne nous ont pas été conservées.

Dans cette lettre du 3 juillet le ministre parle de la perte du palais:

. . . .

"Sa Majesté a été bien faché de l'incendie du palais de Quebec, dit-il, il est bien facheux qu'on n'ait point peu y remedier je suis très Touché en mon particulier de la grande perte que vous y aves faite et j'aurois souhaitté de tout mon Cœur de pouvoir vous procurer une gratiffication proportionnée pour vous dedomager mais la Scituation des affaires ne permet pas de faire tout ce que l'on voudroit en pareil occasion tout ce que j'ay pût obtenir de Sa Majesté a été une Some de 3000 livres pour le transport de Vos hardes et provisions, lorsque je pourray

vous procurer quelque chose de plus Vous devés estre persuadé que je le feray avec beaucoup de plaisir.

"Sa Majesté aprouve par toutes les raisons que vous m'avés marqué que le palais soit retably sur le même terrain où il etoit et sur les mêmes alignements afin que cela cause moins de depense j'en escrit amplement au Sr. de Beaucour vous devés observer aussi bien que luy que ce batiment soit plus solide et plus commode que l'ancien et qu'il soit construit contre le feu afin que pareil malheur n'arrive plus et pour retirer plus d'utilité de ce batiment il faut absolument que tout ce qui ne sera point pour votre logement celuy du garde Magasin et du concierge soit employé et Serve à Mettre les munitions du Roy afin d'Epargner les loyer s'il est possible il faut pour cela que Vous naccordiés aucun logement a qui que ce soit a la reserve du garde Magasin et du concierge qui seuls doivent y etre logés je vous recommande aussi que les prisons soient seures afin qu'ils ne s'échapent plus de prisonniers a l'avenir, jay ecrit a M. de Beauharnois qui a un plan du palais a Rochefort d'en faire distribuer les dedans sur le papier, il me marque qu'il le fera et quil vous le remettra Vous Verrés avec le Sr de Beaucour s'il conviendra de le suivre.

"Sa majesté a bien voulu accorder pour cette depense la somme de 30 M. livres que vous avez demandé il en a esté employé 15000 sur letat des charges de cette année et 15000 sur l'Etat de la Marine je suis persuadé quil y aura du revenant bon sur cette somme parce que les 15m livres du domaine etant payes en lettres de change sur le fermier il est certain que l'adjudication des ouvrages se fera a meilleur marché que si on payoit le tout en monnoye de carte, c'est ce qui doit attirer toute votre attention pour le faire au meilleur prix et avec plus deconomie qui sera possible Vous aurés soin de m'envoyer le plan et l'Etat de la depense."[1]

Le 25 juin précédent le roi avait écrit à MM. de Vaudreuil et Begon ce qui suit:

. . . .

"Sa Majesté a esté tres fachée daprendre L'Incendie du Palais de Quebec, Elle desire que ce Batiment soit refait dans le mesme Emplacement ou il estoit. Elle a accordé cette année pour le rebatir 15000 livres sur l'Etat des charges et pareille sur celuy de la marine, Elle recommande au Sr Begon de donner tous ses soins que ce Batiment soit fait solidement et avec le plus d'Economie quil sera possible, Sa Majesté est bien fachée de la perte que cet accident a causée au Sr Begon. Elle luy a accordé 3000l. sur l'Etat des depenses pour le Transport de ses hardes et provisions, Elle Entrera avec plaisir dans un dedomagement plus considerable si l'Etat de ses affaires pouvoient le luy permettre. On Verra dans la suitte ce qui se poura faire pour luy et Sa Majesté sen souviendra dans loccasion."[2]

Il fut alloué pendant quelques années 3,000 livres à Bégon pour l'indemniser des pertes qu'il subit dans cet incendie.[3]

---

[1] Archives des Colonies, série B, vol. 35.
[2] Ibid, série B, vol. 35.
[3] Ibid, série B, vol. 38.

Les listes des effets perdus lors de la destruction du palais de l'intendant n'ayant pas été conservées, il est bien difficile maintenant de reconstituer les documents qui périrent alors. Tout ce que nous savons officiellement, c'est que le code chiffré dont se servait Bégon fut brûlé, puisque le ministre lui en envoya un autre exemplaire pour le remplacer, au mois de mars 1715.[1]

Comme l'on sait, c'est au palais de l'Intendant que le Conseil Supérieur de la colonie tenait ses séances depuis 1685.[2] C'est là, par conséquent, que se trouvait déposée la plus grande partie des archives de la colonie. On y avait, entre autres, les papiers et les registres du Conseil qui avait été institué en 1647 et qui dura jusqu'en 1663. Ces registres et papiers déposés dans un coffre chez l'ancien greffier Audouart avaient été, en 1663, l'objet d'un procès fameux avec un avocat du nom de Peronne du Mesnil, qui représentait ici les intérêts de l'ancienne compagnie.[3] Finalement, ils étaient demeurés en la garde du nouveau Conseil Supérieur. Ils existaient encore à la fin du XVIIe siècle, puisqu'on en trouve souvent des extraits cités par les auteurs et certifiés par les greffiers du Conseil Souverain, et qu'on y eut recours pour faire la preuve de la priorité des droits des Français, sur le territoire de la baie d'Hudson. Ces registres furent brûlés, ainsi que nous l'assure l'ancien procureur-général d'Auteuil, dans un mémoire de 1720[4], et ce fut une perte irréparable pour l'histoire. Ainsi périrent encore les registres et papiers de l'ancien tribunal de la sénéchaussée qui remontaient à 1651.[5]

C'est sans doute la destruction de tant d'archives précieuses qui décida le gouvernement de la métropole à demander des copies des pièces importantes que l'on possédait dans la colonie, Ainsi, en 1715, il demande un relevé de tous les titres des communautés religieuses.[6] Le procureur-général Collet, qui est en France depuis 1716, donne aussi un extrait des registres du Conseil;[7] mais le gouvernement n'est pas satisfait de cela, il veut un inventaire complet, et en 1718, l'intendant Bégon envoie en France tout un volume.[8] Il y décrit d'abord les

---

[1] Série B, vol. 37, 9 mars 1715.

[2] Arrêt du Conseil d'Etat du Roi pour transférer le Conseil Supérieur de Québec dans le palais à ce destiné, avec les lettres patentes du Roi, 10 mars 1685.

[3] Cf. *Jugements du Conseil Souverain*, I, 32.

[4] Archives des affaires étrangères (France), Amérique, mémoires et documents, ancien volume 6, pièce No. 738.

[5] Dans ces registres se trouvait la plus grande partie des titres de concessions de la région de Québec.

[6] Cf. Archives des Colonies, série C^{11} 1718. "L'intendant du Canada, écrit le procureur-général Collet, a envoyé en 1715, les titres de toutes les communautés séculières et régulières, qui ont été établies au Canada depuis le commencement."

[7] Archives du Canada, série F. vol. 187, p. 87-103.

[8] Archives des Colonies, C^{11}, vol. 7, 2ième série.

documents conservés au greffe du Conseil Supérieur, puis vient un état des registres, liasses et autres papiers du bureau de contrôle de la marine à Québec, (registres des recettes et des consommations des magasins à Québec, 1701-1718, registres des recettes et des consommations à Montréal, 1698-1718). On voit passer sous nos yeux, les cahiers servant à enregistrer les commissions, les provisions et brevets des officiers depuis 1696, les cahiers servant à l'enregistrement des devis et ouvrages de maçonnerie pour les fortifications, ceux servant à constater la recette et la dépense du trésorier depuis 1701, les procès-verbaux de fabrication de cartes et de celles brûlées (1702-1717), les rôles d'équipages et matelots sortis du Canada, de 1703 à 1718, des mémoires au sujet des prisonniers anglais renvoyés à Boston du port de Québec au mois de juin 1706, les états des fonds de la marine envoyés au Canada depuis 1692, une ordonnance du Roi, accordant une année de solde aux soldats qui veulent se marier et établir au Canada et portant commandement de leur donner congé à la première demande qu'ils en feront.

Dans le bureau de l'Intendance, on trouve un double de tous les édits du Roi, et des arrêts du Conseil d'Etat concernant la colonie, puis quinze registres contenant les ordonnances des intendants, depuis 1686, et les concessions accordées. C'est par ce relevé que l'on constate que quatre des volumes des ordonnances des intendants (1686-1705) sont disparus depuis l'incendie de 1713. Ils existaient encore à la date du 8 novembre 1718.

Dans une note datée du 5 février 1793, le greffier George Pownall dit que ces registres d'ordonnances d'intendant antérieurs à 1705, furent brûlés en 1702, mais on voit que c'est là une erreur. L'intendant gardait dans ses bureaux un double de tous les registres concernant les comptes du trésorier, et des magasins du Roi à Québec et à Montréal. Le relevé que nous analysons donne le détail de tous ces registres, année par année. Mais ce qu'il y a de plus important pour l'histoire, se trouve dans l'inventaire des titres d'établissement de propriété, règlements, arrêts du Conseil d'Etat, lettres du Roi et de ses ministres qui étaient déposés au bureau du Gouverneur.

C'est là qu'on a la preuve qu'à partir de Frontenac, en 1672, on a songé à composer un recueil de documents formant une suite non-interrompue, et à le préserver d'aucune atteinte. Dans cet inventaire de 1718, on trouve indiquées au-delà de 150 lettres originales, (1672-1716), écrites de la main du Roi ou du ministre Pontchartrain, adressées soit à Frontenac, soit à Callières, soit à Vaudreuil, On en donne une analyse si complète, que lorsque les brouillons n'existent pas dans les ordres et dépêches conservés dans la Série B des Colonies à Paris, celle-ci peut les remplacer. Que sont devenues toutes ces lettres qui seraient si précieuses aujourd'hui? Qui nous rendra jamais l'original de la sommation

faite à Monsieur le Comte de Frontenac par Guillaume Phips, général de la flotte anglaise faisant le siège de Québec le 16 octobre 1690, que cet inventaire signale? Ce résumé des ordres et dépêches du Roi et de son ministre, de 1672 à 1716, nous donne presque toute l'administration de trois gouverneurs, et nous n'avons pas besoin d'insister sur son importance.

On voit que l'incendie du palais de l'intendant eut pour effet de mettre le gouvernement sur ses gardes puisqu'à part les relevés dont nous venons de parler, il réglementa en 1717, le dépôt des actes des notaires de la colonie et fit renouveler ses ordres à ce sujet, en 1724 et 1726. Bien plus, en 1727, il fit commencer par André de Leigne, l'inventaire de tous les actes déposés au greffe de Québec, que devait continuer et poursuivre en 1730 le procureur-général Verrier, (1730-1733).[1]

C'est alors que l'intendant Hocquart écrivit au ministre, le 5 octobre 1731, la lettre qu'on va lire:

"Il m'a été souvent représenté depuis que je suis en Canada, que les minutes des actes des notaires, les registres du Conseil Supérieur et de la prévôté ne peuvent être en sûreté dans les maisons particulières des greffiers où ces minutes et ces registres sont déposés, par les accidents du feu qui peuvent survenir et qui consumeraient les titres de tous les particuliers de la colonie. Ces représentations m'ont paru, monseigneur, si importantes que j'ai cru devoir vous en faire part, et vous proposer pour la sûreté publique de faire construire un bâtiment à l'abri du feu pour contenir tous ces papiers. Je n'ai point trouvé de lieu plus convenable pour faire ce bâtiment que la cour du Palais. . . ."

Ainsi donc c'est l'intendant Hocquart qui, le premier, eut l'idée au Canada de construire un hôtel pour y recueillir les archives.

L'on a eu la délicatesse de rappeler ce fait historique lorsque a été élevé, en 1904, un édifice pour les archives du Canada à Ottawa. Une tablette de bronze, à gauche de la porte d'entrée, porte en effet l'inscription qui suit: *The erection of an Archives building for Canada was first proposed by Gilles Hocquart, Intendant of the Colony of New France, in the year* 1731.

Le 19 juin 1721, le jour de la Fête-Dieu, en plein midi, le feu prit à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et consuma la moitié de la ville où étaient les plus belles maisons.[2] Le corps de garde et les magasins du Roi furent compris dans l'incendie, mais les bâtiments renfermant les papiers publics ne furent pas touchés.[3] C'est alors que l'ingénieur de Léry

---

[1] Cf. Archives des Colonies, C^{11}, vols. 52 et 54. Ce dépouillement de Verrier, se trouve aux archives des Colonies. (Rapport Marmette (1885, p. XXIV). Il y en a aussi une copie au greffe de Québec.

[2] Série $C.^{11}$, vol. 43, 25 septembre 1721, lettre de Chaussegros de Léry. Ibid. vol. 43, délibération du conseil de Marine, 9 décembre 1721.

[3] Série $C.^{11}$, lettre de M. de Léry, 25 septembre 1721, vol. 43.

recommanda instamment que tous les édifices publics tant à Montréal qu'à Québec, et à Trois-Rivières, fussent couverts en ardoises afin de les protéger contre le feu.

Le 10 avril 1734, sur les sept heures du soir, le feu prit à la couverture de la maison de la veuve Francheville, située sur le bord du fleuve, dans la ville de Montréal. Il gagna si promptement les maisons voisines malgré les secours que l'on put y apporter qu'en moins de trois heures, il y en eut 46 de consumées. L'Hôtel-Dieu était du nombre. La plupart de ces maisons appartenaient aux meilleurs négociants; ils perdirent presque tous leurs meubles, effets et marchandises. Le sieur Lestage qui était le plus riche négociant de la colonie perdit 200,000 livres, les autres négociants ou propriétaires de maisons à proportion, tels furent la veuve Francheville, les sieurs Berey, Radisson, des Chaillons, Joncaire, Périgny, Gamelin, Guillory et autres.

Cet accident arriva par la méchanceté d'une esclave négresse appartenant à la veuve Francheville qui, par quelque mécontentement de sa maîtresse, mit le feu de propos délibéré dans les greniers de la maison, qui s'enflamma si rapidement par un vent d'ouest, qui soufflait alors, que le feu s'étendit dans tout le quartier et fit appréhender un incendie général. Tous les habitants furent tellement occupés de cette frayeur, que chacun loin d'aller promptement au secours des maisons qui brûlaient ne pensa qu'à sauver sa propre maison et ses effets, même dans les quartiers les plus éloignés. Cependant par les bons ordres qui furent donnés à propos et avec le secours des troupes on préserva le reste de la ville.

La négresse fut arrêtée et son procès instruit. Elle fut condamnée à faire amende honorable, à être pendue, et son corps mort à être jeté au feu, ce qui fut exécuté à Montréal le 21 juin 1734.[1]

Il n'appert pas qu'aucun des documents d'archives de Montréal [illegible] été perdu lors de cet incendie. Seulement il fut brûlé pour près de [illegible]00 livres d'ordonnances ou monnaies de carte dans la maison de M. de Berey, trésorier payeur à Montréal, de même qu'une partie des papiers constatant la recette et la dépense que l'on eut grande peine à reconstituer.[2]

En 1733, il fut dressé un inventaire des registres, titres et papiers étant à Québec et servant à la régie du bureau du Domaine, alors que le Roi en prit possession, depuis 1719 jusqu'en 1732, par le notaire Pinguet de Vaucour. Une copie de cet inventaire fut envoyée en

[1] Série C.[11], 9 octobre 1734, vol. 61, lettre de Beauharnois et Hocquart. Une lettre du 6 mai 1734, dans laquelle Hocquart rendait compte de l'incendie, et qui fut envoyée par l'Ile Royale, n'est pas aux archives.

[2] Série C.[11], 14 octobre 1734, vol. 62, et 4 octobre 1737, vol. 67.

France, ainsi qu'on le voit dans une lettre de l'intendant Hocquart du 30 septembre 1733, mais elle n'est point aux archives.

On chargea aussi dans le même temps le procureur-général Verrier de faire le relevé du papier-terrier de la colonie. Ce travail qui dura de 1733 à 1740, et qui comprend sept volumes, est conservé aux archives des colonies en France.

En 1754 un autre incendie considérable éclata à Montréal. Il prit dans la maison des Jésuites, consuma un très grand nombre de maisons, entre autres celles de l'intendant, du trésorier, du commissaire ordonnateur, et une partie des magasins du Roi. On fut assez heureux pour sauver des flammes tous les papiers du trésor et l'argent. Mais les registres du magasin furent brûlés.[1]

Le trésorier d'Auterive, pendant cet incendie, abandonna le soin de sa propre maison pour sauver les papiers d'état de la trésorerie. Le Roi lui accorda pour cette raison 600 livres de pension, et quand il mourut en France au mois de décembre 1783, à la demande du maréchal de Lévis, cette pension fut continuée à sa veuve.[2]

En 1759, voyant que les ennemis s'approchaient de la ville de Québec, pour en faire le siège, Bigot pensa qu'il fallait mettre en sûreté les papiers et registres des magasins et du contrôle, les comptes des trésoriers et les actes du greffe. Il envoya au marquis de Vaudreuil une note, par laquelle il le priait de vouloir bien indiquer le lieu qu'il jugerait le plus sûr dans la colonie pour y déposer ces papiers. Le marquis de Vaudreuil répondit au pied de ce billet, le 25 mai, qu'il convenait de les déposer dans la ville des Trois-Rivières. Bigot les y fit transporter.[3]

Ceci explique pourquoi nos archives ont pu sortir saines et sauves des horreurs du siège de 1759.

La capitulation de Montréal, du 8 septembre 1760, partagea les archives de la colonie entre la France et le Canada.

Voici les principaux articles de cette capitulation qui les concerne:[4]

Art. 7.—Les magasins, l'artillerie, fusils, sabres, munitions de guerre et généralement tout ce qui appartient à S. M. Très Chrétienne, tant dans les villes de Montréal et Trois-Rivières, que dans les ports et postes mentionnés en l'article 3, seront livrés par des inventaires exacts aux commissaires qui sont ou seront préposés pour les recevoir au nom de S. M. Britannique. Il sera remis au marquis de Vaudreuil des expéditions en bonne forme des dits inventaires.

---

[1] Mémoire justificatif de Bigot, p. 144. Dans une lettre du 12 novembre 1754, Pichon écrit du fort Beauséjour, à Surlaville, qui est alors à Louisbourg: "Il est arrivé un incendie considérable à Montréal, tous les papiers de la colonie y ont péri." (p. 132).

[2] *Archives des colonies*, série B, 1783.

[3] Mémoire justificatif de Bigot, t. I, p. 215.

[4] Archives du ministère de la guerre, vol. 3574, pièce 113.

Art. 12.—Il sera destiné pour le passage en droiture au premier port de mer de France, du marquis de Vaudreuil, le vaisseau le plus commode qui se trouvera......et il emportera avec lui ses papiers, sans qu'ils puissent être visités....

—Accordé, excepté les archives qui pourront être nécessaires pour le gouvernement du pays.

Art. 14.—Il sera destiné deux vaisseaux pour le passage en France de M. le chevalier de Lévis, des officiers principaux et état-major des troupes de terre, ingénieurs et officiers d'artillerie, et gens qui sont à leur suite.... Ces officiers pourront emporter tous leurs papiers qui ne seront point visités....

—Accordé, excepté que M. de Vaudreuil et tous les officiers, de quelque rang qu'ils puissent être, nous remettront de bonne foi toutes les cartes et plans du pays.[1]

Art. 15.—Il en sera de même destiné un pour le passage de M. Bigot, intendant, et de sa suite......; il y embarquera également ses papiers qui ne seront point visités....

—Accordé, avec la même réserve que l'article précédent.

Art. 21.—Le général anglais fera également fournir des vaisseaux pour le passage en France des officiers du conseil supérieur de justice, police, de l'amirauté et les autre officiers....

—Accordé; mais, s'ils ont des papiers qui concernent le gouvernement du pays, ils doivent nous les remettre.

Art. 23.—Il sera permis au munitionnaire des vivres du Roi de demeurer en Canada jusqu'à l'année prochaine, pour être en état de faire face aux dettes qu'il a contractées dans la colonie, relativement à ses fournitures; si néanmoins il préfère de passer en France cette année, il sera obligé de laisser jusqu'à l'année prochaine une personne pour faire ses affaires. Ce particulier conservera et pourra emporter tous ses papiers, sans être visités....

—Accordé.

Art. 25.—....L'agent principal de la Compagnie des Indes conservera tous les papiers de la dite Compagnie, et ils ne pourront être visités.

—Accordé.

Art. 43.—Les papiers du gouvernement resteront sans exception au pouvoir du marquis de Vaudreuil et passeront en France avec lui; ces papiers ne pourront être visités sous quelque prétexte que ce soit.

—Accordé, avec la réserve déjà faite.

Art. 44.—Les papiers de l'intendance, des bureaux du contrôle de la Marine, des trésoriers anciens et nouveaux, des magasins du Roi, du bureau du domaine et des forges de Saint-Maurice, resteront au pouvoir

---

[1] Cet article ne fut pas rempli apparemment. En effet, en 1762 (Rapport du 5 juin), le gouverneur Murray se plaint qu'il ne peut dire exactement quelle partie de l'Amérique du Nord les Français appelaient "Canada," aucune carte ou plan n'étant tombé entre les mains des Anglais, et aucun document n'ayant été publié pour démontrer l'étendue des frontières.

de M. Bigot, intendant, et ils seront embarqués pour France dans le vaisseau où il passera; ces papiers ne seront point visités.

—Il en est de même de cet article.

Art. 45.—Les registres et autres papiers du Conseil Supérieur, de la prévôté et amirauté de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de la ville de Montréal, ceux des juridictions seigneuriales de la colonie, les minutes des actes des notaires des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens, resteront dans la colonie, dans les greffes dont ces papiers dépendent.

—Accordé.

L'existence aux Archives du ministère des Colonies d'une douzaine de volumes intitulés *Notariats du Canada*, donne à penser que l'article 45 de la capitulation de Montréal n'a pas été complètement observé, mais il s'agit ici d'actes faits en double, dont un exemplaire est resté au Canada et l'autre a été envoyé en France.

D'une façon générale, le Canada a gardé les registres et autres papiers qui sont énumérés dans l'article 45. Ils forment le fonds le plus ancien des Archives de la province de Québec, à Québec.

Dans les deux capitulations de Louisbourg, en 1745 et en 1758, il ne fut pas question des archives de cette ville; mais nous verrons plus loin ce qu'elles sont devenues.

Nous allons maintenant essayer de suivre les papiers rapportés en France par les différents fonctionnaires. Et, à cette fin, notons l'arrivée en ce pays de chacun des navires qui ramènent, après la capitulation, Vaudreuil, Lévis, Bigot et les autres officiers.[1]

Le 23 novembre 1760, on signale l'arrivée à Morlaix d'un vaisseau anglais venant de Plymouth avec six compagnies de Montréal.

Le 27 novembre, Lévis écrit au ministre, de La Rochelle, pour annoncer son arrivée. Il a traversé la mer sur un vaisseau de 200 tonneaux (vol. 105).

Le 28 novembre, Vaudreuil écrit de Brest au ministre, qu'il lui envoie Villemont avec les dépêches (vol. 105).

Le 6 décembre, il est encore à Brest et s'excuse auprès du ministre de ce que le rhumatisme l'empêche de se rendre immédiatement à la cour. De son côté, l'intendant de Brest annonce à la cour, le 3 décembre, l'arrivée du vaisseau anglais l'*Aréthuse*, avec M. de Vaudreuil, 142 passagers, et les papiers relatifs à la capitulation de Québec et de Montréal.

Le trois octobre, arrivée à La Rochelle du *Ultham*.

Le 12 décembre, arrivée à Morlaix du *Britannia*.

---

[1] Nous tirons tous ces renseignements des Archives des Colonies, série B.

Le 19, arrivée à Royan du *Rebecca*. Bigot est arrivé lui aussi, mais il n'en écrit rien à la cour.

Le 19 décembre 1760, le secrétaire de la Marine écrit à M. d'Abaddie à La Rochelle, qu'il a reçu sa lettre dans laquelle il l'informe qu'il a loué de concert avec Bigot trois chambres pour y déposer les papiers venant du Canada. Il approuve le prix du loyer convenu; mais il n'est pas nécessaire d'engager un gardien (vol. 112, p. 151).

Le 30 janvier 1761, le ministre fait mander à M. Mellis, écrivain venant du Canada qui est dans le moment à Bordeaux, d'aller travailler aux comptes de la colonie qui seront mis en ordre à La Rochelle (vol. 113).

Le même jour, il écrit à M. de Rouis que M. de Querdisieu Tremain, commissaire de la Marine, se rendra à La Rochelle pour mettre en ordre et classer les comptes du Canada, de concert avec M. Martel qui avait été commissaire à Montréal (vol. 113).

Le même jour, lettre semblable à M. de Querdisieu Tremain, qui fera rapport tous les quinze jours (vol. 113, p. 12).

Le 16 mai, lettre à M. de Sartines relativement aux papiers que la Commission du Canada requiert (vol. 114, p. 117).

Même jour, circulaire aux intendants et aux commissaires des ports sur le même sujet (vol. 114, p. 119).

Le 8 mai 1761, le ministre écrit à M. Poncet de la Grave que les registres et minutes des amirautés de Louisbourg et de Québec ont été déposés aux archives de La Rochelle, pour être retournés dans les colonies, si l'occasion s'en présente, quand la paix sera rétablie. C'est ce qui a été fait de ces registres en 1745. Ceux qui désireront des copies pourront les avoir à La Rochelle (vol. 113, p. 107).

Le 2 juillet, lettre à M. Imbert, ancien trésorier du Canada, à Nemours, relativement aux comptes de son fils qui était chargé de percevoir l'impôt levé sur les habitants de Montréal au sujet des fortifications de cette ville (vol. 113, p. 140).

Le 22 juillet 1762, le ministre écrit à Hocquart qu'il a reçu le paquet contenant la correspondance entre l'amiral Rodney et le général Monckton qui a été trouvé dans un coffre sur un vaisseau saisi en mer par M. Beugnon (vol. 114, p. 183).

Le 27 février 1763, le ministre écrit au duc de Nivernois, en Angleterre, et lui demande de se procurer les papiers et comptes des dépenses et recettes du Domaine du Roi au Canada pour les années 1755–1757, que M. Imbert, greffier et trésorier général du Canada, avait mis à bord du navire le *Sauvage*, le 29 octobre 1757. Ce vaisseau fut capturé par les Anglais et amené à Cork, en Irlande. Il est informé, dit-il, que ces papiers ont été déposés à l'amirauté de Dublin (vol. 117, p. 64).

Le duc de Nivernois fit comme on lui demandait. Les lords de la justice anglaise reçurent instruction de faire faire des recherches à la Cour d'Amirauté où l'on supposait que ces papiers étaient déposés. Il résulta de l'enquête tenue en Irlande que le capitaine et les officiers du vaisseau capturé avaient jeté à la mer les papiers du gouvernement du Canada avant de se rendre prisonniers. Telle fut la réponse qu'écrivit au comte d'Egremont, le comte de Northumberland, lord lieutenant d'Irlande, le 5 mai 1763.[1]

Le 19 mars 1763, le ministre écrit à M. de Fontanieu qu'il a reçu l'état des déclarations relatives au papier du Canada, du 8 février au 1er mars, se montant à 9,803,893 livres (vol. 115, p. 92).

Le 21 juillet 1764, le ministre écrit qu'il a reçu deux volumes contenant les dépositions des Anglais concernant la monnaie de carte (vol. 120, p. 249).

Le 26 décembre, il écrit à M. de Villehélie que le vaisseau *Le Chevalier de Lévis* est arrivé à La Rochelle, amenant de Québec 65 officiers et habitants. Il enverra à Rochefort les caisses contenant les papiers relatifs au service du Canada que le sieur Landriève a emportés sur ce vaisseau (vol. 120, p. 113).

Le 9 mars 1765, le Roi fait choix du Sr Haran, écrivain de la Marine au port de Rochefort, pour y remplir les fonctions de garde d'archives des différents titres, papiers et renseignements provenant des colonies du Canada, des Iles Royale, de St-Jean et du Mississipi, le tout détaillé dans le titre qui le constitue en cette qualité (série B, vol. 122, p. 27).

Il est resté en dépôt, à La Rochelle, différents papiers provenant du Canada qui doivent faire partie du dépôt des archives que le Roi a jugé à propos de faire rassembler à Rochefort. Ordre est donné à Haran de se transporter à La Rochelle pour retirer tous les papiers rapportés du Canada et les faire conduire à Rochefort pour y être, comme les autres, consignés et gardés dans les Archives des Colonies.

(Lettre du ministre datée de Compiègne, le 23 juillet 1765, p. 72, vol. 122, série B, et vol. 192, série F.)

Le 7 août 1765, le ministre écrit à M. Le Pelletier de Morfontaine qu'il a reçu sa lettre concernant une caisse qui se trouve dans les archives de son intendance et qui d'après son étiquette, contient des certificats de revue et des actes de sépulture de soldats. Il lui donne instruction de constater si cette caisse contient d'autres papiers concernant particulièrement le Canada, de les en retirer et de les envoyer pour être déposés à Rochefort (vol. 122, p. 122).

Le sieur de Meyracq, ci-devant juge de la juridiction et de l'amirauté de Louisbourg, avait rapporté à son retour de cette colonie à La Ro-

[1] Cf. *Calendar of Home Office Papers*, 882, Ireland, v. 428, No. [1]a to c.

chelle, les papiers de ces tribunaux. Comme ces papiers étaient confondus avec d'autres objets, lors d'un déplacement qui eut lieu dans un temps qui ne permettait pas d'y pouvoir mettre de l'ordre, le duc de Praslin donne ordre à de Meyracq de se rendre de Paris à La Rochelle et à Rochefort pour procéder conjointement avec Haran, dépositaire des papiers provenant des colonies septentrionales, à l'examen et inventaire de ceux de la juridiction de Louisbourg. Haran se chargera de ces papiers au bas de l'inventaire qui sera dressé et dont une copie sera expédiée au ministre. Le Sr de Meyracq devait partir incessamment de Paris pour aller remplir sa mission. Ce voyage à La Rochelle et à Rochefort ainsi que le séjour que de Meyracq était obligé d'y faire, devant lui occasionner des frais qu'il ne d[illegible] supporter, le ministre lui procure du Roi une gratification extra[illegible]ire de [illegible] livres pour le mettre en état d'y subvenir, et elle lui [illegible] payée à Paris avant son départ.

(Lettre du ministre, datée à Versaill[illegible] juin 1766, folio 50, vol. 124).

L'ordre du Roi daté à Versailles, le [illegible] juin 1766, est j[illegible] à cette lettre (folio 50).

Il est ordonné au sieur de Ruis Em[illegible]o, intendant de la Marine à Rochefort, de faire procéder en sa présen[illegible] nommé par ordre du Roi dépositaire des papiers rapp[illegible] septentrionales conjointement avec le Sr de Meyracq, [illegible] juridiction et amirauté de Louisbourg, à l'exam[illegible] ridiction du dit lieu de Louisbourg que le dit Sr de Mey[illegible] portés à son retour à La Rochelle et à l'inventaire des dits [illegible] ensuite iceux être remis au dit Sr Haran qui s'en chargera [illegible] inventaire qui en sera dressé pour rester en sa possession en [illegible] de l'ordre de Sa Majesté qui l'établit dépositaire. Fait à Versailles le 24 juin 1766.

Le même jour, le ministre écrit à M. Meyracq, à Paris, qu'il est informé qu'il a apporté de Louisbourg à La Rochelle une caisse pleine de papiers appartenant à la juridiction de l'amirauté de l'île Royale. Ces papiers devront être remis à M. Haran qui a été nommé garde de tous les papiers concernant l'Amérique du Nord. Il ira à Rochefort aider à M. Haran à classer ces papiers (p. 221, vol. 125).

Le 20 janvier 1767, le Roi étant à Versailles nomma M. Prévost, assistant du sieur Haran au dépôt des archives de la Marine à Rochefort (vol. 128, p. 6).

Le 15 janvier 1773, le ministre de la Marine écrit à M. d'Aubenton, intendant, qu'il a reçu une copie de l'inventaire des papiers du Canada qui étaient déposés à La Rochelle et qui ont été ensuite transportés à Rochefort. (Série B, vol. 144, p. 12).

Au mois de juin 1776, un édit royal ordonna l'établissement à Versailles d'un dépôt où seraient versés tous les actes et papiers provenant des colonies, et il fut décidé d'y réunir tout ce que le dépôt de Rochefort contenait déjà. Des ordres furent donnés en conséquence à M. Daubenton, alors intendant à Rochefort.[1] Ce dernier répondit que la masse des papiers accumulés dans ses bureaux était si considérable que leur transport à Paris coûterait très cher. Il ajoutait que la plus grande partie de ces papiers provenait du Canada, de l'Ile Royale et de la Louisiane, et que le gouvernement n'avait aucune raison d'en changer l'endroit de dépôt, d'autant plus que les habitants de ces colonies réfugiés en France, étaient presque tous établis aux environs de Rochefort et qu'ils pouvaient avoir besoin de ces documents à chaque instant. Le ministre se rendit aux arguments de M. Daubenton et les papiers restèrent à Rochefort.[2]

Au mois de décembre 1786, nous savons qu'un incendie éclata à Rochefort, et il est à présumer que beaucoup de papiers coloniaux furent alors détruits, car l'intendant de cette place, M. Charlot, à qui le gouvernement avait demandé des renseignements "concernant l'origine et les motifs" des pensions que l'on payait alors aux Acadiens répondait que l'incendie de 1786 le mettait dans l'impossibilité d'en fournir aucun.[3] C'est en 1790 que cette demande de renseignements était faite. En 1791, un "Dépôt des colonies et des chartes des colonies" était définitivement établi à Versailles. Il est plausible de présumer que c'est en cette même année que les archives du Canada et de l'Ile Royale, déposées jusque-là à Rochefort, furent versées à Versailles. Il s'en faut cependant que tous les papiers concernant ces deux colonies aient pris alors la route de Versailles. Il en reste encore beaucoup parmi les archives de Rochefort. Qu'il suffise de dire pour le moment que les registres de l'état civil de Louisbourg, de même que les papiers judiciaires de cette ville maintenant disparue, que l'on trouve aujourd'hui aux archives des Colonies, proviennent de l'ancien dépôt de Rochefort et qu'ils passèrent par Versailles, en ou vers 1791 jusqu'au jour où ils furent ramenés à Paris en 1837 dans les fourgons qui contenaient les archives de la Marine.

On peut voir dans notre *Rapport sur les Archives de France* publié en 1910, ce que sont devenus les papiers du Canada, que la capitulation de Montréal avait permis de rapporter en France.

---

[1] Série B, vol. 158, 10 juillet 1776, p. 287.

[2] Série B, vol. 158, 18 août 1776, p. 340.

[3] Série G., volume 458 (1/122), archives des colonies, 18 septembre 1790. Série F., volume 243, archives du Canada.

II.

Après le départ des autorités françaises de la colonie, les archives notariales furent confiées à un garde-notes, M. Boisseau, et le soin des archives judiciaires et des papiers relatifs aux terres fut partagé entre le greffier du conseil exécutif et le secrétaire de la province. L'on conserve au bureau des archives à Ottawa les inventaires qu'on en dressa de temps à autre.

Le 3 août 1767, le gouverneur Carleton lançait une proclamation dans laquelle il était ordonné à tous ceux qui détenaient des papiers concernant les affaires publiques du temps du gouvernement français, de les délivrer au greffier du conseil.[1]

Chaque fois que l'un des fonctionnaires que nous venons de nommer abandonnait sa charge, c'était de règle que son successeur consignât dans un mémoire [illegible] liste des documents qu'il recevait. C'est ainsi que nous avons [illegible] des papiers laissés en 1765, par Henry Kneller, greffier du conseil, à son successeur James Potts. Nous en possédons une autre de 1778, qui nous énumère les papiers et les registres déposés au bureau du secrétaire de la province.[2] Le gouverneur Haldimand, qui était un grand collectionneur, voulut que tous les fonctionnaires lui rendissent compte des documents dont ils avaient la garde, et nous avons des listes préparés en 1783, par ses ordres, des papiers du bureau du receveur général William Grant, de ceux déposés au greffe de papier-terrier qui existait depuis le mois de juillet 1777, de même que des archives déposées au collège des Jésuites sous la garde de Boisseau. L'on conserve de même les inventaires dressés en 1783, par le greffier du conseil et le secrétaire de la province. Ces relevés sont encore très utiles, car ils aident à retracer une foule de documents aujourd'hui disparus. Dans l'inventaire dressé par le secrétaire en 1783 on trouve qu'il possédait une caisse remplie de vieilles archives trouvées dans les caves du palais de l'Intendant en 1775.

Le 11 avril 1778, M. de Léry proposait au Conseil législatif que tous les registres et papiers du secrétaire de la province fussent mis dans une voûte à l'épreuve du feu, et que les mêmes précautions fussent prises pour les actes que M. Boisseau avait sous sa garde, de même que pour tous les autres documents de la province. C'est lui encore qui proposa que l'évêque donnât instruction à tous les curés de déposer chaque année, un double des registres de l'état civil de chaque paroisse, dans la voûte du greffier de Québec (23 avril 1778).

---

[1] *State Papers*, Q. [illegible]

[2] D'après un inventaire des papiers déposés chez le secrétaire de la province, dressé le 27 septembre 1788, on voit que le 22 janvier 1768, il fut fait une liste générale des papiers publics appartenant aux différents fonctionnaires sous le gouvernement français.

Le 27 décembre 1787, le gouvernement nomma deux commissions, l'une à Québec et l'autre à Montréal, pour s'enquérir de l'état des anciennes archives françaises, et voir à leur conservation. L'enquête devait être la plus minutieuse.[1] Tous les greffiers des bureaux reçurent instructions de préparer des listes descriptives des documents et registres, qu'ils avaient en leur possession, afin d'aider le travail des commissaires-enquêteurs.[2] Le secrétaire de la province, le greffier du conseil exécutif, le greffier de la cour des plaidoyers communs, celui de la cour des prérogatives et de vice-amirauté, celui du papier-terrier dressèrent chacun un inventaire des documents dont ils avaient la garde,[3] et la commission de Québec se mit à l'ouvrage, examinant avec soin, à l'aide de ces listes, volume par volume, registre par registre, pièce par pièce, toutes les archives déposées dans la capitale, soit dans les voûtes de l'ancien évêché, soit dans celles du collège des Jésuites. Elle siégea pendant vingt-sept séances, du 20 juillet 1789 au 16 mars 1790. Au mois de décembre 1789, le gouverneur Dorchester, voulant hâter le travail, adjoignit le juge Panet et les greffiers des tribunaux aux commissaires, qui soumirent enfin leur rapport le 17 mars 1790. C'est à l'aide de ce rapport que l'on peut relever la liste exacte des documents français qui étaient restés dans le pays. Le secrétaire Pownall avait en sa possession, dans l'ancien évêché de Québec; 10 volumes des registres des insinuations du Conseil Supérieur (1679–1758); 6 volumes de registres contenant les édits, arrêts, déclarations et provisions du Roi (1663–1743); 5 volumes des registres de l'Intendance; 2 volumes de cahiers de l'Intendance; 1 volume de foi et hommage (1723–1754); 3 volumes de papiers-terriers (aveux et dénombrements); 2 volumes de cahier des emplacements et concessions en roture; un registre des titres des emplacements de Québec; un cahier contenant les impositions pour les casernes; 44 volumes des ordonnances des Intendants (1705–1759); un volume contenant le règlement du district des paroisses en 1722; les papiers de la cour d'Amirauté, très endommagés, avec un inventaire fait par Guillimin, de 1731 à 1759.

Dans la voûte du collège des Jésuites, sous la garde du greffier Panet, les commissaires trouvèrent les jugements du Conseil Supérieur, les papiers de la Prévôté, arrêts et insinuations, ceux de la juridiction de Trois-Rivières (1667–1759), les registres, tous les répertoires et minutes des notaires.

Dès le 23 juillet 1788, le greffier de la cour des plaidoyers communs

[1] Instructions du 19 juin 1788.

[2] Ordre du 23 juillet 1788 et *Gazette Officielle* du 31 juillet, 7 et 14 août 1788.

[3] Ces listes sont conservées aux archives du Canada, et elles ont été publiées dans le rapport de 1904, sous le titre: "Les archives en 1787," pp. 81 à 189, Appendice D. Elles sont utiles à consulter. Elles portent la date du 27 septembre 1788.

à Montréal, LePailleur, avait fait rapport des archives déposées dans son bureau. A part les actes des notaires, il y avait là deux registres des édits et ordonnances, les documents relatifs aux cours criminelles et civiles, quelques permis accordés aux voyageurs d'en haut, des dossiers provenant des cours tenues par les capitaines de milice, sous les administrations de Gage et de Burton, et une masse de papiers confus, qu'il était impossible de classer. Tout cela reposait dans une voûte crevassée, sans protection contre le feu, et si petite qu'on était obligé de garder beaucoup de pièces dans le bureau du greffier.

La commission d'enquête, nommée pour Montréal en 1787, ne commença à siéger, cependant, qu'au mois de novembre 1790, sous la présidence de Picoté de Bellestre. L'on avait fait avertir dans les journaux, à plusieurs reprises, tous les greffiers d'avoir à déposer leurs registres à Montréal, mais personne n'avait bougé. C'est alors (17 avril 1790), que le gouvernement fit passer une ordonnance (30 George III, chapitre VIII), que l'on trouve imprimée dans la collection des *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le Conseil Législatif de la province de Québec, actuellement en force dans la province du Bas-Canada*, qui parut à Québec en 1795, chez l'imprimeur Guillaume Vondenvelden. Nous donnons ici le texte français, d'après la traduction officielle de Cugnet:

"Y ayant plusieurs cents volumes de papiers, manuscrits et régistres de la plus grande conséquence à tels des habitants de cette province qui tiennent des propriétés en vertu de titres obtenus avant la conquête; lesquels doivent être déposés de manière à en rendre l'accès facile et peu dispendieux; et étant expédient de les mettre dans un état de sûreté et de conservation, et de prendre les moyens de les faire connaître et de les rendre utiles; et les anciennes archives du district de Montréal exigeant une attention prompte pour les garantir des dangers de la ruine; et l'institution du nouveau district de Trois Rivières séparé du district de Québec et de Montréal, rendant nécessaire de rendre au dit district des Trois Rivières, tels des archives publiques qui peuvent être trouvées autre part, et qui concernent et intéressent plus immédiatement les habitants du district de Trois Rivières; qu'il soit à ces causes statué par son Excellence le Gouverneur et le Conseil Législatif; et il est par ces présentes statué par la dite autorité, qu'il sera légal pour le Gouverneur ou Commandant en chef pour lors, de l'avis du Conseil, de faires des ordres concernant l'arrangement, le transport, la rédaction, l'impression, la publication, la distribution, la conservation et la disposition des dits papiers, manuscrits et régistres, ou d'aucune partie d'iceux; et toute personne ayant en sa possession aucun des dits papiers, manuscrits et régistres anciennement appartenant à aucun office ou dépôt public avant la conquête, qui rendra tels papiers, manuscrits et régistres, comme il pourra être requis par tel ordre, sera aussi bien déchargé en lois comme s'il les eut livrés en vertu d'aucun acte ou ordonnance fait et fourni spécialement à tel effet; et il ne sera permis à qui que ce soit, qui aura entre ses mains tels ou aucuns papiers publics, manuscrits ou régistres, de les garder ou retenir en contravention à tel ordre, comme si les dits papiers ussent été retenus en contra-

vention d'aucun Acte ou ordonnance de la législation, qui ordonnerait expressément la reddition des dits papiers à l'office convenable, dont ils peuvent dépendre."

A la suite de cette ordonnance, le Conseil se réunit (30 avril 1790), et décida, vu que la commission de Montréal n'avançait à rien, et qu'il fallait protéger les archives de ce district de la destruction dont elles étaient menacées, de les faire transporter à Québec où l'on pourrait procéder à leur classement. Devant cet ultimatum, la commission de Montréal se décida à agir, et, le 10 novembre 1790, elle adressait enfin au gouverneur un rapport complet sur les archives de ce district lui assurant en même temps que ces dernières, mises en ordre, étaient désormais à l'abri du feu. Ce rapport qui nous a été conservé, nous donne un état complet et détaillé des anciennes archives de Montréal depuis 1666.[1]

Depuis la conquête du pays, la plupart des anciennes archives du gouvernement de Trois-Rivières étaient demeurées déposées à Québec au collège des Jésuites. Dans l'été de 1790 (10 juillet) presqu'aussitôt après la formation du nouveau district judiciaire de Trois-Rivières, le conseil ordonna le transport en cette ville, des archives dont elle avait été dépossédées. Tous les registres de la prévôté de Trois-Rivières, qui remontent à 1658, les papiers judiciaires de toute nature, nominations de tuteurs, assemblées de parents, ventes par licitations, furent donc remis au nouveau greffier Charles Thomas, le 7 mars 1791. En vain, le secrétaire et registraire de la province, George Pownall, représenta au Conseil, qu'en vertu des prérogatives de sa charge, il avait la garde de toutes les archives, et que le greffier de Trois-Rivières ne pouvait tout au plus être que son délégué.[2]

Déjà, depuis 1782, par ordre du gouverneur Haldimand, les études des notaires Ameau, Petit, LeProust, Dielle, Rouillard, Trottain, Chevalier, Augé, Rigaud, Pressé, Duclos, Caron, Poulin, Veron de Grandmenil, Pottier, Lafosse, Pollet et Normandin, déposées à Québec, avaient été remises au notaire Badeau, de Trois-Rivières. Celui-ci en fit rapport au gouverneur le 12 janvier 1788. On voit par un autre rapport du 21 août 1788, qu'il avait aussi en dépôt dans sa maison les registres des insinuations, des clôtures d'inventaire, et de l'état civil des paroisses. C'est pour cette raison que le 27 janvier 1790, le Conseil avait ordonné aux commissaires-enquêteurs de se transporter à Trois-Rivières, afin d'y poursuivre leurs recherches.

Le 3 février 1791, le conseil ordonna, vu le mauvais état de la voûte du collège des Jésuites, que toutes les anciennes archives françaises,

---

[1] Cf. Rapport sur les archives de 1904.
[2] Délibérations du Conseil, 17 juillet 1790.

qui s'y trouvaient seraient transportées dans les voûtes de l'évêché, ce qui fut exécuté immédiatement. Le secrétaire de la province en reçut la garde temporaire, en attendant que l'on put aviser autrement.

D'après l'inventaire qui fut fait en 1783, par le greffier Boisseau, il appert que les archives n'eurent pas trop à souffrir du siège de Québec. C'est tout au plus s'il signale comme ayant brûlées quelques minutes des études d'Audouart et de Dulaurent, et quelques registres de la prévôté. Les minutes du notaire Pichet, notaire sur l'île d'Orléans, furent cependant complètement perdues.

La commission d'enquête nommée en 1787 fit un choix des documents qu'elle avait examinés, et il en fut publié une plaquette en 1791, chez l'imprimeur Samuel Neilson sous le titre: *Anciennes archives françaises ou extraits des minutes du Conseil, qui concernent les registres du Canada, lorsqu'il était sous le gouvernement de la France*, avec texte anglais en regard. En 1783, on avait de même publié les *Capitulations et extraits des traités concernant le Canada.* Cette dernière plaquette fut réimprimée en 1800. On possède aussi une liste des documents sous la garde du secrétaire de la province, datée du 10 août 1791, et une autre du 1er mai 1792, donnant la liste des papiers d'Etat reçus en 1790, 1791, et 1792.

Une liste des officiers civils et des divers bureaux du gouvernement de la province du Bas-Canada, préparée le 7 janvier 1792, d'après l'ordre du lieutenant-gouverneur Alured Clarke,[1] nous indique avec exactitude comment les anciennes archives allaient se diviser sous le nouveau système d'administration et comment il allait s'en créer de nouvelles. Dès 1789, le comité exécutif avait formé dans son sein une sous-commission, chargée spécialement de l'administration et de la vente des terres publiques, et celle-ci recommanda aussitôt que le greffier plaça en sûreté ses archives. Il y a là un rapport très élaboré du conseil, daté le 4 décembre 1789, où il est dit, comment il faut assurer la conservation de tous les titres de propriété. En 1790, le gouverneur Dorchester s'occupe de recueillir tous les plans et cartes qui peuvent intéresser la province, et la liste qui en fut dressée alors par l'arpenteur général Samuel Holland, (12 novembre 1790), est encore très intéressante à consulter. On s'occupe de même à rassembler chez le greffier des terriers tous les registres concernant les propriétés seigneuriales (28 janvier 1791).[2] En 1794, c'est le nouveau grand-voyer Gabriel-Elzéar Taschereau, qui demande à rassembler dans son bureau tous les anciens procès-verbaux de la voirie afin qu'il soit en mesure de mieux accomplir ses devoirs, et il nous révèle en même temps le fait que beaucoup de ces procès-verbaux

[1] Cf. Livre A des délibérations du Conseil exécutif, pp. 76 à 84.

[2] Voir aussi lettre de Philippe de Rocheblave, nouveau greffier du papier-terrier, qui demande un endroit où mettre ses archives en sûreté (6 juin 1794).

anciens sont encore en la possession des familles Cugnet, de Léry, Magnan et Renaud, dont les chefs ont occupé cette charge depuis la conquête.

Le 9 décembre 1795, la Chambre d'Assemblée étudie l'état des chambres d'audience, des prisons et bureaux publics, afin de voir à la conservation des archives dans les districts de la province. L'année suivante, les citoyens de Montréal demandent la construction d'un édifice pour mettre les archives en sûreté (10 mars 1796). Ce n'est cependant qu'en 1799, que fut passée une loi pour ériger des chambres d'audience à Montréal et à Québec.

La requête présentée à la Chambre d'Assemblée, par les citoyens de Montréal en 1796, vaut la peine d'être publiée, car elle démontre l'intérêt que l'on prenait alors à la conservation des archives.[1]

"Ils prennent la liberté de soumettre à la Chambre leurs représentations sur un objet important à eux mêmes et à tous les habitants du District de Montréal. Que l'etat insuffisant de l'endroit, approprié pour tenir les Cours de Justice dans cette ville, en même temps qu'il est au dessous de la décence et de la dignité convenable à l'administration des Loix, met en danger la santé des personnes dont le devoir ou les affaires requièrent indispensablement la présence en ce lieu, qui n'est d'ailleurs tenû que sous un titre absolument précaire et incertain. Que si ces considérations seules n'étoient pas assez fondées pour faire la matière d'une application à la Chambre, il en est une de la consequence la plus sérieuse, et qui mérite l'attention immédiate de la Législature. Que toutes les minutes des Notaires décédés dans ce District, les Procès Verbaux d'Arpenteurs et les Regîtres de Baptêmes, Mariages et Sépultures des Paroisses, sont et doivent être déposés suivant la loi dans la Cour du Banc du Roi. Que si on réfléchit que des papiers si essentiels à la fortune et à l'état des particuliers, sont actuellement entassés dans un endroit infiniment trop petit pour les contenir, dont la voûte est prête d'écrouler, et incapable, de les garantir du feu ou autres accidents, qu'ils sont même actuellement dans un état de perdition par l'humidité du lieu; on sentira la nécessité urgente d'y pourvoir au plutôt, pour éviter la ruine des sujets de Sa Majesté. Qu'il y a d'autres papiers, tels que les Records et Régîtres des Cours qui doivent être mis et tenûs en lieu de sûreté, et devroient être placés à la proximité du lieu où se rend la justice, ce qui n'est pas le cas actuellement; les offices qui contiennent ces papiers étant séparés et éloignés de la salle où se tiennent les Cours, et dans un endroit où ils sont tout-à-fait en danger. Qu'il est en conséquence nécessaire d'ériger dans cette ville, un bâtiment convenable, qui repondra aux objets désirés. Que les soussignés ne prendront pas sur eux de suggérer les moyens qui sont en nombre, de prélever la somme nécessaire pour la construction d'un tel bâtiment; mais qu'ils ne craignent pas d'assurer la Chambre, que le District et particulièrement la Ville de Montréal, contribueront avec satisfaction, à fournir la somme qui sera jugée suffisante, de la manière qui sera

[1] Nous la reproduisons du *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, pour 1796, p. 204.

prescrite par la Législature. Que les soussignés supplient, en conséquence, l'interférence et l'aide de la Chambre, et qu'elle voudra bien prendre leur exposé en sa considération immédiate, et s'occuper des moyens de redresser les griefs qu'il contient."

Le 14 décembre 1795, Joseph-François Perrault, l'un des greffiers de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, représenta au conseil exécutif, que dès l'année 1787, les archives furent tirées "de la poussière où elles étaient ensevelies et distribuées avec autant d'ordre, que le chaos dont on les tirait put alors le permettre, mais qu'il y avait quelque chose à faire pour mettre la dernière main à la conservation de ces précieux dépôts, sur lesquels reposait le sort de maintes familles," et il suggérait ce qui suit:

"1e. Jusqu'à ce que les archives soient remises dans un même lieu "que les Greffiers de la Cour du Banc du Roi de ce District ayent des "doubles clefs pour aller et venir à l'appartement à l'Eveché où une "partie des archives sont déposées afin qu'ils puissent, sans delay, "procurer aux individus les papiers dont ils ont besoin.

"2e. De faire faire et poser à l'appartement qui renferme les Archives "aux Jesuites des chassis neufs afin de prevenir l'humidité que la pluie "et la neige, dont ils ne peuvent garantir, occasionnent dans cet endroit, "et faire mettre à ces ouvertures des barres et des contrevents de fer "pour preserver de la spoliation et du feu ce qu'il contient.

"3e. De faire mettre aux chassis des appartements où sont depo-"sées les archives tant aux Jesuites qu'à l'Eveché des éventoirs pour "changer l'air humide et épais qu'ils contiennent et qui endommage "beaucoup les papiers.

"4e. De faire faire des bœtes de bois de differentes grandeurs pour "y renfermer hermétiquement et séparément les études de chaque "notaire deposées tant aux Jesuites qu'à l'Eveché, afin de les garantir "des souris et des insectes qui les rongent.

"5e. D'autoriser le Suppliant à prendre quelque personne de con-"fiance (à laquelle il seroit accordé un salaire journalier) pour diviser "plusieurs anciennes études confondues ensemble, les arranger con-"formement à leurs dates et à leurs auteurs ainsi que celles qui sont un "peu plus distinctes, distinguer chaque année de chaque notarial pour "les mettre ainsi soit dans un carton soit dans une petite bœte de bois "mince avant de les renfermer dans les grandes bœtes, sur lesquelles "devroient être inscrits le nom et le domicile du notaire dont elles "contiennent l'étude commençant en telle année et finissant dans telle "autre, avec un repertoire alphabetique pour chaque étude.

"Telles sont les choses que le Suppliant croit indispensablement "necessaire à la conservation et à la plus grande utilité des archives de "ce District et pense qu'il est de son devoir de representer et soumettre "humblement à la consideration de votre Excellence pour en être or-"donné ce que dans sa sagesse elle jugera le plus convenable et le Sup-"pliant ne cessera de prier."[1]

[1] State Book B, p. 228.

A la réquisition du Conseil, les juges Thomas Dunn et P. A. de Bonne, accompagnés du colonel Mann, ingénieur commandant, se transportèrent au collège des Jésuites où ils trouvèrent que les archives y étaient déposées dans un endroit humide, mal protégées contre le feu, et dans un très mauvais état. Ils recommandèrent donc que ces archives fussent de nouveau transportées dans les voûtes de l'évêché, où il y avait suffisamment d'espace et d'air et qu'on les protégeât contre les ravages des rats. Le 26 janvier suivant, un comité spécial du Conseil faisait un nouveau rapport au gouverneur comme suit:

"En obéissance à l'ordre de reference de votre Seigneurie du 2e "de ce mois, le Comité après avoir pris en consideration la ditte petition, "ainsi que le rapport annexé, a eu recours aux procedés des differents "Comités du 27 Decembre 1787 et 23 Juillet 1791 concernant les an- "ciennes archives françoise, le Comité s'est transporté ensuite au College "des Jesuites et à l'Eveché pour examiner les archives, ainsi que les "appartemens où elles sont logés et ayant trouvé les choses telles qu'il "a été representé, est d'opinion que pour prevenir de plus grands incon- "veniens, il seroit suffisant d'adopter pour le present les moyens pro- "posé par le rapport de Messieurs les juges à cette occasion; en con- "sequence le Comité prend la liberté de les recommander et demande "humblement la permission d'y referer votre Excellence.

"A l'egard de l'ordre et arrangement qu'exige une partie de ces "Archives pour faciliter les recherches que le gouvernement et le public "peuvent avoir occasion d'y faire de tems en tems, le Comité est d'avis, "que comme il y a beaucoup de melange et de confusion dans un grand "nombre de ces papiers, particulièrement dans un amas considerable "qui est deposé dans la voute de l'Eveché, dans laquelle il parait y "avoir quelques minutes de notaires, il seroit necessaire d'employer à "cet ouvrage une personne de capacité en presence, et avec l'aide d'un "des greffiers des Cours du Banc du Roy: le Comité suggere qu'un "notaire seroit la personne la plus propre pour cet objet et croit que "cinq schelings seroit une compensation suffisante pour 5 heures de "travail par jour, et que le mois de Mai prochain seroit le tems conve- "nable pour commencer. Le tout néanmoins humblement soumis à la "profonde sagesse de votre Excellence.

"Par ordre du Comité.

"F. BABY, Président."

Le 2 avril, le Conseil donnait l'ordre de transporter les vieilles archives françaises, du collège des Jésuites où elles étaient, dans les voûtes de l'évêché, sous la garde de Perrault, et le procureur-général Sewell reçut instruction d'employer des personnes compétentes pour les mettre en ordre, et en faire un inventaire complet, afin que le public put être mis à même de les consulter facilement.[1] Le transport eut lieu immédiatement, mais comme au bout d'un an écoulé personne ne s'était en-

[1] State Book B, p. 271.

core occupé de leur classement, Perrault prit sur lui de le faire, et le 16 décembre 1799, il présentait rapport de son travail au Conseil et filait une réclamation en indemnité de 561 louis. Il avait mis en ordre, année par année, 2,010 liasses de minutes de notaires et de procès-verbaux d'arpenteurs, classifié et restauré les registres et papiers du Conseil militaire (1760–1765); ceux des justices seigneuriales de Notre-Dame des Anges, et de la rivière du Sud; ceux du Conseil Supérieur (1666–1760), et ceux de la Prévôté, les dossiers d'assemblées de parents (1687–1760); les registres des baptêmes, mariages et sépultures; les concessions de fiefs; les clôtures d'inventaires et les insinuations des donations, (1677–1698); les papiers de Guillimin et une caisse contenant ceux de Taché, et une masse d'autres documents antérieurs à 1759. Ce travail fait avec beaucoup de soin était accompagné d'un inventaire général, que nous possédons encore au bureau des archives. Perrault fit, en outre, rentrer au greffe les minutes des notaires Jean-Claude Panet, Imbert, Lanouillier, que les familles de ces derniers avaient gardé en leur possession, et proposa de verser à Trois-Rivières les minutes de ce district qui se trouvaient encore à Québec. Il recommanda aussi que les registres de l'intendance, alors sous la garde du greffier Pownall, fussent versés à l'évêché, de même que tous les papiers des justices seigneuriales qui étaient encore entre les mains des particuliers.[1]

Le Conseil hésita longtemps, avant de payer la réclamation de Perrault qu'il trouvait trop élevée, finalement après avoir entendu ce dernier, et le procureur-général Sewell, qui déclara n'avoir été aucunement consulté dans cette affaire, il fut décidé qu'une somme de 150 livres serait suffisante pour indemniser Perrault.[2] Ce n'était pas trop payer un travail de si grande importance et dont on sent encore, même aujourd'hui, toute l'utilité.

C'est sans doute, lors de ce travail de restauration, que Perrault recueillit les notes qui lui permirent de publier en 1824, les extraits des précédents tirés des registres de la prévôté, puis les extraits des précédents tirés des registres du Conseil Supérieur, deux opuscules fort recherchés aujourd'hui.

En 1802, lors de la démission de George Pownall comme greffier du Conseil, il fut dressé un nouvel inventaire de toutes les archives, tant françaises qu'anglaises, qu'il avait sous sa garde, et cet inventaire est maintenant au bureau des archives du Canada.

La même année, le Conseil exécutif s'occupa de réformer la tenue de ses archives, au sujet de l'administration et de la vente des terres, et

[1] Rapport du 21 janvier 1800, State Book C, p. 43.
[2] Délibérations du Conseil, 10 septembre 1800.

il faut lire le très curieux mémoire qu'écrivit à ce propos le greffier Ryland.[1]

Le 5 mars 1801, la Chambre d'Assemblée demanda que les édits, arrêts et déclarations des rois de France, les ordonnances des intendants, les règlements des intendants et les commissions des principaux fonctionnaires du régime français,[2] qui pouvaient avoir quelque utilité publique, fussent imprimés. Ordre fut donné en conséquence de faire un extrait des pièces les plus importantes, pour les donner à l'imprimerie,[3] et en 1803–1806 parurent chez Desbarats, les deux volumes intitulés: *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil de l'Etat du Roy* (1548–1758) *concernant le Canada. Ordonnances des intendants et arrêts du Conseil Supérieur de Québec* (1667–1756).[4]

En 1803, parut encore des *Extraits des titres des anciennes concessions de terre en fiefs, et seigneuries faites avant, et depuis la conquête,* compilés par Wm. Vondelvenden et Louis Charland.

C'est ainsi que le gouvernement, et même de simples particuliers, s'occupaient dès le commencement du siècle dernier de la publication de nos anciennes archives.

M. Pierre-Edouard Desbarats qui imprima les *Edits et Ordonnances,* de 1803–1806, était en même temps employé au bureau du registraire. C'est lui qui avait choisi et compilé, sous la direction de l'orateur Panet et du procureur-général, les matériaux nécessaires à cet ouvrage. Il voulut donc être payé à la fois de son travail de compilation et de celui de l'impression, et en 1803, il réclama 1,080 louis de rémunération pour le premier volume qui venait de paraître, mais le Conseil décida de ne lui accorder que cent livres pour ses travaux supplémentaires, à part ses frais d'impression qui lui furent payés en entier.[5]

De son côté, le greffier Pownall, indépendamment de ses recherches, avait dû faire préparer pour ce travail imprimé 911 pages de copies de documents, soit 140,000 mots. La publication de ces manuscrits dont il avait le privilège de donner des extraits pour lesquels il se faisait payer des émoluments, lui enlevait en outre un revenu assez considérable. Il demanda en conséquence rémunération au gouvernement.[6] Mais nous ne savons ce qu'il résulta de cette demande.

En 1823, M. Bremer prépara une table analytique des délibérations du Conseil, depuis l'établissement du gouvernement civil en 1764, et il continua plus tard ce travail, à deux reprises différentes, jusqu'en 1838.[7]

---

[1] 24 avril 1802.

[2] *Journal de la Chambre d'Assemblée pour* 1801, p. 229.

[3] 16 et 18 février 1802, lettres de H. W. Ryland à Sir G. Pownall.

[4] Il y en a eu une deuxième édition augmentée et corrigée en 1854.

[5] State Book D, p. 291, et p. 371, 14 janvier 1804, 30 mai et 24 octobre 1804.

[6] Lettre du 21 avril 1802.

[7] State Book, J, p. 427 (2 mai 1823); State Book K, pp. 9, 98 et 112; State Book M, p. 431 (1838) et State Book N, p. 72.

En 1830, le juge Vallières de Saint-Réal demanda que les actes passés par le notaire Séverin Ameau, et tous les autres documents, concernant le district de Trois-Rivières qui se trouvaient encore à Québec, fussent versés à Trois-Rivières, ce qui fut accordé par le Conseil.[1]

III.

Jusque vers 1824, l'on ne s'était occupé des archives qu'au point de vue de l'utilité qu'elles pouvaient offrir dans la pratique courante des affaires, soit pour en tirer des précédents au point de vue légal devant les tribunaux, soit pour assurer les titres de propriété. La culture des lettres et de l'histoire n'était encore le partage que d'un petit nombre de privilégiés et d'amateurs. C'est à peine si, de temps à autre, il se publiait quelques livres, et encore le plus souvent on cherchait plutôt à amuser qu'à instruire. A part quelques ouvrages de droit et des livres de classe, la bibliothèque canadienne comptait peu de productions sur ses rayons. On ne peut pas appeler de la littérature ou de l'histoire, des opuscules comme le *Journal du naufrage de M. de Saint-Luc de la Corne, dans le navire l'Auguste en* 1761, *avec le détail des circonstances de son voyage*, qui parut en 1778, ni le *Voyage du récollet Crespel en Canada, et son naufrage sur l'île d'Anticosti* en 1736, qui fut réédité à Québec en 1808, ni la *Vie de la Sœur Bourgeois*, du P. Ransonnet, que l'on reproduisit en 1818.

En 1815, M. William Smith, qui était greffier du Conseil législatif, fit imprimer une *Histoire du Canada, depuis sa découverte jusqu'à l'année* 1791, mais des circonstances inévitables en empêchèrent la publication jusqu'en 1826.[2] L'apparition de cet ouvrage fit renaître le goût des études historiques dans notre pays. Aussitôt qu'il fut publié, on chercha à le critiquer. En 1827, l'abbé Maguire faisait imprimer ses *Observations sur l'histoire du Canada* de Smith.

En 1824, Lord Dalhousie fonda la *Société littéraire et historique de Québec*. Le but de cette société était de poursuivre des recherches sur l'histoire primitive du Canada, de recueillir et publier les anciens manuscrits.[3] Aidée par le noble lord qui lui donna pendant son séjour au Canada, (1824–1828), une subvention annuelle de cent livres sur sa bourse privée, patronnisée par lord Kempt et lord Aylmer,

---

[1] State Book T, p. 75 (2 octobre 1830).

[2] Voir *Gazette de Québec*, du 20 juillet 1826. Nous ignorons les causes qui empêchèrent que ce livre fut distribué plus tôt au public.

[3] Rapport du juge en chef Sewell, président en 1831, p. 6. Le Dr. W.-J. Anderson, président de la Société, a publié dans les mémoires de cette Société, session de 1871–72, une étude sur les Archives du Canada, pp. 118–132, qui nous fait connaître tout ce que cette Société a fait pour les archives canadiennes, de 1824 à 1872. Voir aussi les rapports du président de 1831, 1833, 1837, 1839, 1843, 1844, 1845.

qui la fit dépositaire d'un grand nombre de documents dans l'intérêt public, cette société a rendu de grands services à la science dans notre pays.[1]

A la requête de la *Société littéraire et historique* de Québec, le 25 février 1832, la législature de Québec adoptait un acte pour approprier une certaine somme d'argent, afin d'obtenir des documents historiques concernant les premiers temps du Canada (2 Guillaume IV, ch. 48). "Vu qu'il est expédient, disait cet acte, de se procurer autant de documents historiques qu'il est possible de le faire actuellement, relativement aux premiers temps du Canada, le gouverneur est autorisé à avancer trois cents louis à la *Société littéraire et historique de Québec*, pour la mettre en état d'obtenir et de publier des documents historiques concernant les premiers temps du pays."

Celle-ci constitua aussitôt un comité spécial et un "Historical document Fund," auquel vint s'ajouter une nouvelle subvention en 1833. Mais l'on ne put rien faire pendant l'année 1832, où éclata le choléra, qui paralysa tous les mouvements.[2]

En 1836, l'abbé John Holmes, du séminaire de Québec, ayant été envoyé en Europe par le gouvernement pour y étudier l'organisation des écoles normales, profita de son voyage pour poursuivre des recherches à Londres et à Paris dans l'intérêt de la Société. Cette dernière avait déjà employé un agent à Paris en 1835, à qui les autorités ne voulurent rien communiquer,[3] malgré qu'il fut recommandé par l'ambassadeur d'Angleterre. Les démarches de l'abbé Holmes, pour pénétrer aux archives de la marine, furent de même sans résultat. On lui fit réponse que ce qu'il cherchait avait brûlé pendant la Révolution.[4] Il put cependant avoir accès à la section des manuscrits de la bibliothèque Nationale, et en 1837, il envoyait une collection de mémoires relatifs à l'histoire du Canada.[5] La Société fit aussitôt imprimer en 1838, les *Mémoires sur le Canada*, depuis 1749 à 1760, en trois parties, avec cartes et plans.[6] Deux ans auparavant, en 1836, avait paru à Montréal, un mémoire sur le siège de Québec, copié d'un manuscrit que M. D.-B. Viger avait rapporté de Londres en 1834. De 1833 à 1838, parurent les cinq parties de l'abrégé de l'Histoire du Canada, de J.-F. Perrault. En 1837, Bibaud avait publié son *Histoire du Canada, sous la domination*

[1] En 1809, avait été fondée la *Société Littéraire de Québec* qui portait la belle devise, *Floreamus in nemoribus*, puis vint en 1843 la *Société Canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques*, fondée par Fournier, Taché, Aubin et Plamondon, avec la devise "A l'avenir de la patrie."

[2] Rapport du président, 1832, p. 2; rapport de 1837, p. 4.

[3] Harrisse, *Notes sur la bibliographie de la Nouvelle-France*, introduction, p. XVI.

[4] Rapport du président Wilkin, 11 janvier 1837.

[5] Rapport du président, 1838 et 1839.

[6] Il y a eu une réédition de ces mémoires en 1876.

française, et Faribault, son *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique*.

En 1840, la *Société littéraire et historique* publie cinq des manuscrits transmis par l'abbé Holmes en 1838.

1.—*Histoire du Canada*, par l'abbé de Belmont, d'après un manuscrit à la bibliothèque du Roi à Paris, 36 pages.

2.—*Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada, par une religieuse de l'Hopital Général de Québec, adressée à une communauté de son ordre en France*, 21 pages. D'après un passage du manuscrit, il est évident qu'il dut être écrit en 1765. L'original de ce manuscrit, d'après lequel la relation fut imprimée, appartient maintenant au séminaire de Québec. On le dit d'après un manuscrit récemment obtenu de France, mais on n'indique pas autrement la provenance.

3.—*Jugement impartial sur les opérations militaires de la campagne en Canada, en* 1759, d'après un manuscrit récemment obtenu de France, 7 pages. L'original de ce manuscrit appartient maintenant au séminaire de Québec. On ignore la provenance et le nom de l'auteur.

4.—*Réflections sommaires sur le commerce qui s'est fait en Canada*, d'après un manuscrit à la bibliothèque du Roi à Paris, sans date ni nom d'auteur, mais écrit après la conquête, 7 pages.

5.—*Histoire de l'eau de vie en Canada*, d'après un manuscrit récemment obtenu de France, 24 pages. Sans date ni nom d'auteur. Date présumée 1705. Original de ce manuscrit, maintenant en la possession du séminaire de Québec.

En 1838, Lord Durham, sur le point de laisser l'Europe pour le Canada, s'était procuré au bureau des archives de la marine à Paris, quelques manuscrits relatifs au pays qu'il allait gouverner. A son arrivée à Québec, il les présenta à la Société littéraire, qui les fit publier en 1840, en même temps que les documents Holmes. C'étaient:

1.—Un mémoire sur l'état présent du Canada en 1667, attribué à Talon.

2.—Un mémoire, sans nom d'auteur ni date, mais attribué à l'intendant Beauharnois, vers 1736.

3.—Considération sur l'état présent du Canada, sans nom d'auteur, mais daté de 1758.

Il y avait encore en 1843, une balance de 300 louis au fonds historique de la Société littéraire sur les octrois que le gouvernement lui avait votés. Il fut décidé de consacrer une partie de ce montant à publier les Voyages de Cartier, dont les rares éditions de 1545 et 1595, étaient depuis longtemps épuisées. On ne connaissait à la vérité au Canada, que ce que Lescarbot dit des voyages de ce célèbre navigateur. L'abbé Holmes avait trouvé à la bibliothèque Nationale de Paris, trois exemplaires manuscrits du deuxième voyage de Cartier. Il fit prendre

une copie par le Dr. McLaughlin de l'exemplaire que l'on croyait alors être l'original, et c'est cette copie que la Société fit imprimer en 1843.

Cette réimpression du deuxième voyage de Cartier contient la célèbre épître dédicatoire qu'il adressa à François 1er, et que l'on croit avoir été composée par Belleforest, historiographe du temps, de même que le premier et le troisième voyage, ce dernier traduit de la collection Hakluyt. On y a ajouté le *Routier de Jean Alphonse, de Xaintonge*, premier pilote de Roberval, le voyage de ce dernier en 1542, une lettre de Jacques Noël, petit neveu de Cartier, à Jean Groote, étudiant à Paris, le tout tiré de Hakluyt. Enfin, l'ouvrage se termine par une description de la première habitation de Québec, extraite des œuvres de Champlain, une carte de Québec et de ses environs en 1608, des extraits de Champlain, de Jean de Laêt, de la Potherie et de Charlevoix.

Sans doute qu'on peut trouver à redire à cette réédition, après tant de travaux érudits qui ont été publiés depuis, mais quand on considère la date où elle a eu lieu, on ne peut s'empêcher de dire que c'était vraiment une époque de renaissance que celle où l'on tentait de semblables efforts.

En 1842, la Société littéraire reçut de M. Margry, de Paris, dont le nom allait bientôt être connu par ses publications sur les explorations de l'Ouest, l'offre de lui procurer des documents relatifs à l'histoire du Canada, sur des faits que l'on ne trouve pas dans Charlevoix. Il y avait, assurait-il, des milliers de pages manuscrites sur notre histoire, aux archives de la marine et de la guerre. En 1843, il renouvela ses propositions, et en 1844, pour démontrer sa bonne foi sans doute, il adressait à la Société un plan de Montréal en 1729, par de Léry, qu'il disait avoir trouvé aux archives. La Société n'ignorait pas, depuis le voyage de Holmes, les trésors que recélaient les archives de France; mais elle avait été si peu bien accueillie dans ses premières tentatives, qu'elle ne voulait pas s'engager dans cette voie sans être sûre de la valeur de ce qu'on lui offrait. Elle entama donc une correspondance avec M. Margry. D'un autre côté, la réédition des voyages de Cartier avait épuisé les fonds dont la Société pouvait disposer, et avant d'aller plus loin, elle voulut s'assurer de l'appui du gouvernement. Une première demande faite en 1843 arriva au moment où la Chambre allait s'ajourner.[1]

Le 18 décembre 1844, il était lu devant la Chambre d'Assemblée, une pétition de G.-B. Faribault, président de la Société littéraire et historique de Québec, demandant une aide pour permettre à cette Société de se procurer en Europe certains documents relatifs à l'histoire du Canada. Il était sûr, disait-il, que des documents importants exis-

[1] Cf. *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, pour les pétitions de la Société, 1841, p. 304; 1843, pp. 138 et 203.

taient à Paris, et il en donnait pour preuve le succès qui avait couronné la mission récemment envoyée par la Société Historique de New York, dont l'agent avait remporté de France une masse de copies.[1]

Le 24 janvier 1845, le secrétaire de la province faisait savoir à Faribault, que le Conseil avait pris en considération la requête qu'il avait présentée, dans laquelle il demandait un octroi de 1,000 louis, et que le gouvernement était prêt à voter un subside supplémentaire de 200 louis.[2]

Cependant, à même ces deux cents louis, la Société devait employer soixante et quatorze louis, à payer les frais des copies de pièces faites à Paris, par le Dr. McLaughlin, et pour la garde du musée d'histoire naturelle de Chasseur. Il fut jugé que la balance restant en mains, savoir 126 louis, n'était pas suffisante pour ordonner une recherche fructueuse dans les archives de France, et l'on décida de l'employer à faire copier des documents déposés à Albany, et qui provenaient des archives de Paris et de Londres. Par l'entremise du consul anglais à New-York, M. Barclay, la permission fut facilement obtenue des autorités américaines, et l'honorable M. Cochrane, l'un des membres de la Société, se rendit à Albany, pour y marquer les documents que l'on devait d'abord copier.[3]

A peu près dans le même temps où la Société historique s'était adressé à la législature, celle-ci nommait un comité de sept de ses membres pour s'enquérir et faire rapport sur l'état des archives de la Nouvelle-France et celles de la province de Québec, qui étaient déposées dans les voûtes de l'Evêché, l'Hôtel du Parlement à Québec ou ailleurs, dans le but d'adopter des mesures pour leur classement et leur conservation et aussi pour recueillir tous les documents accessibles relatifs à l'histoire primitive du Canada.[4]

Ce comité, composé de MM. Christie, Aylwin, Hale, Dunlop, Chabot, Taché et Williams, fit rapport le 26 mars comme suit:

"Les voûtes dans l'Evêché ou Hôtel du Parlement à Québec, sont impropres à la conservation des documents en question. Ces documents devraient être recopiés par des personnes entendues dans la langue française et connaissant les anciennes lois du Bas-Canada.

"Ces archives consistent en une variété de registres et de livres manuscrits contenant les anciennes lois et ordonnances, les arrêts et autres actes publics du gouvernement et des autorités judiciaires du

---

[1] Cette pétition, datée du 16 novembre 1844, se trouve dans le journal de l'Assemblée pour 1844-45, p. 61.

[2] Lettre du 24 janvier 1845, (*Archives du Canada*).

[3] Rapport du président de la Société Littéraire et Historique de Québec, au secrétaire de la province, 30 mars 1846.

[4] *Journal de la Chambre d'Assemblée*, 1844–45, p. 134, 15 janvier 1845.

Canada avant 1759, aussi bien que les ordonnances passées subséquemment pour la province de Québec, et une quantité d'autres papiers. Elles comprennent aussi des pièces en parchemin, des commissions et des documents détachés, relatifs à l'administration française, les plus anciennes lois écrites de la colonie, diverses décisions légales, beaucoup de papiers de jurisprudence, tous les octrois originaux des seigneuries et fiefs de la Couronne. De fait, les lois et les institutions existantes, et presque toute la propriété immobilière du Bas-Canada reposent sur ces documents. Il est désirable que ces pièces soient recopiées et que les originaux soient déposés à Québec et les copies à Montréal.

"Les lettres patentes concernant les terres, émanéés par l'ancien gouvernement du Bas-Canada, ont été récemment classées, et prêtes à être consulter. Ce système devrait être continué."

Le comité enfin suggérait de confier telles de ces archives qui n'étaient pas indispensables au siège du gouvernement, et particulièrement celles qui étaient purement de nature historique à la Société littéraire et historique de Québec. Le comité recommandait encore qu'une somme fut votée pour les fins ci-dessus et une aide accordée à la dite Société.[1]

Le 26 mars 1845, ce rapport fut pris en considération, et la Chambre d'Assemblée vota une adresse au gouverneur, lui recommandant de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des documents en question, et pour se procurer les autres papiers et documents de sources accessibles en Angleterre et en France, tendant à jeter plus de lumière sur l'histoire du pays, assurant qu'elle ferait bon de toutes dépenses ordonnées à cette fin.[2]

Le 28 avril le Conseil exécutif, sur la recommandation de l'honorable D.-B. Papineau, mit une somme de deux cents louis, à la disposition de l'honorable Louis-Joseph Papineau, qui se trouvait alors à Paris, pour l'aider à obtenir plus de renseignements sur l'histoire primitive de ce pays. On ne pouvait avoir de meilleure occasion de remplir les vœux de l'Assemblée, disait-on.[3]

Avant de dire ce qu'il advint de la mission confiée à M. Papineau, nous allons voir d'abord ce qu'étaient les documents que la Société littéraire de Québec voulait faire copier à Albany.

IV.

La "New York Historical Society," fondée en 1804, s'était occupée depuis lors de recueillir et de conserver toutes les pièces pouvant inté-

---

[1] *Appendice H.H. des journaux de la Chambre d'Assemblée pour* 1844–45. Cf. p. 315 des journaux pour réception de ce rapport.

[2] Journ. de la Ch. d'Assemblée, 1844–45, p. 44.

[3] State Book D, p. 291.

resser l'histoire des Etats-Unis. En 1814, elle fit, par l'entremise de son vice-président Clinton, un pressant appel à la législature de l'Etat pour l'engager à faire copier, dans les dépôts d'archives d'Europe, les documents relatifs à l'Amérique. Avant d'entreprendre ce travail, le gouvernement voulut d'abord s'assurer de ce qu'il possédait lui-même, et il fit adopter une loi ordonnant l'inventaire et le classement des documents déposés à Albany, capitale de l'Etat, et dont la plus grande partie provenait du fonds qui existait à New-York, avant la déclaration d'indépendance. L'ancienne colonie de New-York avait d'abord appartenu à la Hollande (1609–1664), et les plus anciens registres, les actes d'administration des gouverneurs Keift, Stuyvesant, Minuit et Van Twiller, étaient en langue hollandaise. On les fit traduire en anglais. Cette collection connue sous le nom de "Albany Records" forme vingt-six volumes. L'on s'occupa aussi de recueillir et de classer les pièces relatives à l'administration anglaise, et quoique la correspondance politique manquât presque totalement—car les gouverneurs coloniaux avaient tous l'habitude de garder en leur possession les lettres reçues du ministère—on parvint à rassembler une très belle collection. Un mémoire préparé par le secrétaire d'Etat en 1820, nous fait savoir que l'on possédait alors à Albany 661 registres, 900 liasses et 324 cartes, tous relatifs à la colonie de New-York, et distribués en trois catégories bien distinctes: I.—*Dutch Colonial Records*; II.—*English Colonial Records*; III.—*State Records.*

Quelqu'importante que fut cette collection, l'enquête faite par les autorités avait donné la preuve qu'un grand nombre des dossiers relevés étaient incomplets, que beaucoup de documents étaient déjà disparus, et que l'on manquait surtout de la correspondance échangée entre la métropole et les autorités de la colonie. On regrettait encore la disparition des minutes des délibérations des commissaires des sauvages, de 1675 à 1751, en quatre volumes, que l'on supposait avoir été emportés par Sir John Johnson ou ses agents, lors de la Révolution.

La "New York Historical Society" revint donc à la charge en 1838, et demanda à la législature un subside annuel afin de pouvoir faire copier en Europe les documents, qui pourraient compléter l'histoire manuscrite de la colonie. "Ces documents, disait-elle, dans son mémoire, sont du plus haut intérêt pour nous. Ils nous feront connaître les relations de la colonie avec la métropole, les sentiments que l'on éprouvait pour le peuple américain, les aspirations et les ressources de nos ancêtres. Ni les associations, ni les individus, ne peuvent avoir accès dans les dépôts d'archives d'Europe. C'est au gouvernement à entreprendre cette tâche patriotique. Déjà, l'état de Georgie a en Angleterre un agent qui poursuit des recherches historiques du même genre. Il est digne de l'Etat de New York, qu'il ait en sa possession, et qu'il puisse

contrôler tous les matériaux qui peuvent être utilisés pour nous faire connaître notre histoire."

La législature, se rendant aux vœux si éloquemment exprimés par la Société historique de New-York, adopta en 1839 une loi pourvoyant à la nomination d'un agent, qui fut chargé d'aller en Angleterre, en Hollande et en France, recueillir des documents affectant l'histoire coloniale de New-York, et une somme de quatre mille dol[illegible] fut spécialement attribuée à cette fin.

Ce ne fut cependant que le 15 janvier 1841, que le colonel John Romeyn Brodhead fut chargé de la mission en question. Après avoir reçu ses instructions du gouverneur, il examina d'abord soigneusement les archives déjà déposées à Albany, afin de ne point s'exposer à faire faire de la copie inutile, puis s'embarqua pour l'Europe au mois de mai.

L'envoyé de l'Etat de New-York commença ses recherches en Hollande, où il avait déjà séjourné. Il y constata à son grand regret que tous les documents relatifs aux compagnies des Indes orientales et occidentales, antérieurs à 1700, avaient été vendus aux enchères en 1821, par ordre du gouvernement des Pays-Bas. Il put cependant en avoir communication du particulier qui les avait achetés, mais il lui fallut payer une bonne rénumération pour satisfaire sa curiosité. Tout de même, Brodhead, grâce à l'obligeance des fonctionnaires hollandais, put faire bonne récolte en ce pays, puisqu'il y fit copier seize volumes de documents, (1614–1678).

En Angleterre, où l'accès aux dépôts d'archives n'était pas alors aussi facile qu'aujourd'hui, Brodhead put aussi examiner les papiers du *State Paper Office*, du *Privy Council* et du *British Museum*, de même que les collections *Harleian*, *Lansdowne* et *Cottonian*, et il en rapporta quarante-sept volumes de copies.

La politique de la France touchant l'établissement de ses postes militaires sur la frontière américaine, ses négociations avec les tribus sauvages, sa longue lutte afin de maintenir son influence dans la partie nord du continent, voilà autant de questions qui intéressent le peuple de l'Etat de New-York. Aussi Brodhead ne manqua pas d'aller consulter les archives de France, afin d'en tirer des matériaux pour l'histoire de la colonie qu'il représentait.

L'administration du Canada français fut pendant longtemps confiée au ministère de la Marine, qui comprenait celui des colonies. Aussi, c'est par ce ministère que Brodhead commença ses recherches, dont l'entrée lui fut facilitée par le général Cass, ambassadeur des Etats-Unis en France. Les archives de la marine et des colonies sont très riches en documents relatifs au Canada, Mais lorsque Brodhead les compulsa en 1843, elles étaient dans un état de confusion déplorable, et il prit un temps considérable à trier les matériaux dont il avait besoin

dans cette masse de papiers, rangés au hasard sur les rayons. Voici comment ces archives étaient alors classées. Une première série consistait en volumes reliés commençant en 1663 et se terminant en 1737. Cette série comprenait 70 volumes et contenait les dépêches du Roi et de ses ministres aux gouverneurs et aux autres fonctionnaires de la colonie. La suite manquait, et Brodhead exprime ses plus vifs regrets de ne l'avoir pu voir. L'autre série, le dépôt le plus abondant, comprenait, une collection de *cartons* ou *portefeuilles* dans lesquels étaient placés pêle-mêle, sans aucun classement, une masse de pièces détachées, se rapportant toutes au Canada, depuis 1630, jusqu'au traité de Paris, le 10 février 1763. Il y avait plus de cent cartons, chacun desquels pouvant contenir assez de matières pour faire deux volumes reliés de format ordinaire. Poussiéreux, rongés par la vétusté, souvent sans date, une dépêche de 1670 à côté d'un document relatif à la défaite de Dreskau, une relation du siège de Québec incluse dans une lettre du gouverneur Dongan, l'expédition de 1690 mélangée avec les attaques sur les forts George, Frontenac et Duquesne, les Hurons et les Ottawas faisant ménage avec les Indiens de Manhattan—tel est le tableau noir que trace Brodhead de ces documents. Il est évident que cet état de choses devait être embarrassant au possible, une tâche ingrate; non-seulement cela augmentait le travail, mais souvent une pièce importante faisait défaut! Et cependant, dit Brodhead, les contenus de ces cartons forment en vérité les matériaux d'une brillante mosaïque historique, dont les richesses peuvent compenser la peine du patient chercheur. Il est étonnant qu'il ait pu tirer autant de ce fouillis, et si l'on trouve des manquements dans sa collection, certes, il ne faut pas lui en tenir compte, étant données les difficultés qu'il a surmontées. Grâce à l'aide de M. d'Avezac, alors directeur de ces archives, Brodhead put faire un bon travail.

Brodhead eut aussi sa libre entrée aux archives du ministère de la guerre, qui présentaient un grand contraste avec celles des colonies. Là tout était en volumes reliés, et par ordre chronologique, et l'examen de ces registres fut aussi agréable que la tâche avait été ardue aux colonies. Ce ne fut pas avant 1755, quand la guerre de sept ans éclata entre la France et l'Angleterre, que le ministère de la guerre commença à s'occuper des opérations militaires au Canada, sauf quelques dépêches en 1748, lors du premier siège de Louisbourg. Brodhead limita ses recherches dans ce dépôt, de 1755 à 1763, aux correspondances du ministère avec les officiers militaires.

Brodhead visita ensuite la bibliothèque Royale, mais aux archives étrangères le ministre Guizot fit réponse qu'il n'y avait rien se rapportant aux colonies.

Brodhead rapporta de France 17 volumes de copies—(6,000 pages), 1631-1763, comprenant dépêches des rois, lettres des gouverneurs, etc.

Brodhead fut de retour à New-York, en juillet 1844. Il avait poursuivi ses travaux pendant trois ans consécutifs. Il mit ses papiers en ordre et fit rapport le 21 février 1845, au gouverneur. La mission avait coûté en tout 18,000 dollars, y compris le traitement de Brodhead, à 2,000 dollars par an. Le 5 mai 1845, le rapport fut déposé devant le Sénat à Albany.

En 1849, ([illegible]), la législature de l'Etat de New-York adopta une loi pour pourvoir a la publication des documents colligés en Europe par Brodhead. C'est ce qui nous a valu les *Documents relative to the colonial history of the State of New York, procured in Holland, England and France*, plus connus sous le nom de "Collection Brodhead."

Les volumes III, IV, V, VI, VII et IX furent publiés sous la direction du gouvernement à partir de 1853. Les documents français et hollandais furent traduits par le Dr. E.-B. O'Callaghan, qui surveilla l'impression des premiers volumes.[1] En 1856, une autre loi fut adoptée pour donner le soin de la publication des derniers volumes à l'Université. Brodhead fut chargé d'écrire une introduction que l'on trouve en tête du premier volume et dans laquelle il donne l'historique de sa mission. Elle est très intéressante à lire.

La collection Brodhead comprend 10 volumes en tout, qui furent publiés dans l'ordre suivant:

1er vol.	Holland Documents	1603–1656–1856
2ième vol.	"	1657–1678–1858
3ième vol.	London Documents	1614–1692–1853
4ième vol.	"	1693–1706–1855
5ième vol.	"	1707–1733–1855
6ième vol.	"	1734–1755–1855
7ième vol.	"	1756–1767–1856
8ième vol.	"	1768–1782–1857
9ième vol.	Paris Documents	1631–1744–1855
10ième vol.	"	1745–1774–1858

Un index général de ces dix volumes fut publié en 1861.

Les documents contenus dans les vols. IX et X de la collection Brodhead sont des copies des originaux conservés aux archives de la marine et des colonies et au ministère de la guerre. Il n'y en a qu'un ou deux de la bibliothèque Nationale. Brodhead, malheureusement, n'a pas indiqué de quels volumes il avait extrait ces pièces—c'est tout au plus s'il indique par une simple mention, quels sont les documents tirés du ministère de la guerre. Les autres sont tous censés pris du

[1] Il avait déjà compilé les archives de l'Etat de New-York, qu'on fit imprimer sous sa direction en 1848, en 4 volumes.

ministère de la marine, section des colonies. Un des manquements de cette collection se trouve encore peut-être dans le fait que les documents provenant des archives de la guerre sont mélangés avec ceux des colonies. Il existe aussi plusieurs doubles dans cette collection imprimée. Mais l'existence de doubles, venant de différentes sources, dans les collections publiques, est universelle, et souvent désirable, attendu que ces doubles servent à vérifier et à contrôler.

Lorsque la Société historique de Québec se décida à faire copier un double de ces documents en 1845, il n'y en avait encore aucun d'imprimés.

L'exécution de ce travail exigeait une connaissance parfaite de la langue française et un homme entendu sur les choses de l'histoire, et la Société fit marché avec M. Glackmeyer, pour la copie de tous les documents rapportés de Paris par Brodhead, pour la somme de deux cents louis. Glackmeyer se rendit à Albany à la fin de novembre 1845, et le 30 mars 1846, il avait déjà transmis à Québec cinq volumes, comprenant environ 2,800 pages de manuscrits, contenant la correspondance des rois et ministres de France avec les officiers coloniaux, de 1631 à 1692. C'était à peu près un tiers de l'ouvrage, et l'on calculait alors qu'il faudrait encore douze mois pour le terminer. La somme promise à Glackemeyer dépassait de £74, la somme attribuée par le gouvernement, mais la société espérait que ce dernier n'hésiterait pas à voter un nouveau subside pour compléter l'ouvrage, et aussi pour se procurer les copies des documents provenant des archives de Londres, et se rapportant à l'histoire de la colonie avant et après la conquête de 1759.[1] Dans une lettre du 4 avril 1846, M. Faribault, écrivant au secrétaire de la province, M. Daly, ajoutait à ces renseignements que pour compléter la copie des 17 volumes des documents de Paris, et copier les 10 volumes des documents de Londres, faire une table analytique, relier le volumes, et imprimer ceux de ces documents jugés les plus importants, il faudrait au moins cinq cents louis.

La Chambre d'Assemblée en 1846, n'hésita pas à voter 300 louis, afin de permettre de compléter ce travail important.[2] Pendant l'été de 1846, M. Glackemeyer alla donc continuer sa copie, et le 8 janvier 1847, le président de la Société historique pouvait annoncer dans son rapport qu'elle possédait sur les rayons de sa bibliothèque 17 volumes reliés, extraits des documents de Paris, provenant de la collection Brodhead. Quelques temps après, il fut reçu six volumes des documents de Londres. Il restait une balance sur la somme votée par la législature, et l'on se proposait de procéder de suite à la publication des quelques-uns de ces précieux documents.

---

[1] Mémoire du président John Charlton Fisher à Daly, 30 mars 1846; mémoire semblable adressée au gouverneur, 31 mars.

[2] Journal de la Ch. Ass. 1846, pp. 61,62, 66, 295.

Les 17 volumes in-folio, contenant particulièrement la correspondance officielle du gouvernement français relativement au Canada et autres colonies de la Nouvelle-France, tirée des archives du ministère de la marine, ainsi que celle du ministère de la guerre à Paris, se trouvent encore aujourd'hui déposés à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec. Le catalogue publié en 1858, par le Parlement du Canada, en donne une table et analyse sous le titre de "Première Série," de page 1451 à page 1498. Il existe une deuxième copie de ces 17 volumes (1ère Série) au bureau du secrétaire de la province de Québec. Il en a été donné une analyse dans l'annexe 10 du rapport de cet officier publié à Québec en 1888, pp. 68–129. Enfin, une troisième copie faite en 1884 par M. A.-N. Montpetit, sur la copie déposée au secrétariat de Québec, se trouve à la section des manuscrits au bureau des archives à Ottawa.

Les volumes I à VIII de cette première série correspondent au volume IX, du texte anglais de l'édition de New-York. Les volumes IX à XVII, correspondent au volume X.[1]

Les documents de Londres, copiés à Albany de la collection Brodhead, et qui forment six volumes déposés à la Société de Québec, sont analysés aux pages 1622–1644, du catalogue du Parlement, publié en 1858.

Vol. 1	1613–1688
Vol. 2	1688–1697
Vol. 3	1698–1726
Vol. 4	1727–1754
Vol. 5	1754–1760
Vol. 6	1760–1779

Il y a aussi une table analytique de ces six volumes dans le rapport du secrétaire de la province de Québec pour 1886-87 (imprimé en 1888), pp. 235–263.

V.

Le jour même où le Conseil exécutif avait voté deux cents louis, pour permettre à l'honorable M. Papineau de faire des recherches dans les archives de France, il prenait en considération l'adresse de l'Assemblée législative, qui recommandait d'instituer une enquête afin de s'assurer de l'état des vieilles archives de la province de Québec, dépo-

[1] Une note accolée au catalogue du Parlement de 1858, qui se trouve à la bibliothèque des Archives, indique les différences entre la copie Montpetit et celle de Québec.

sées dans l'évêché qui avait servi jusqu'lors d'Hôtel du Parlement.[1] (28 avril 1845, State Book D., p. 293). Le secrétaire de la province, Daly, reçut instruction d'aller à Québec, pour donner effet à cette résolution, avec pouvoir d'employer l'aide nécessaire. S'il se trouve que quelques-unes de ces archives sont d'un caractère purement historique, il en dressera une liste détaillée afin que le Conseil puisse prendre des mesures ultérieures à ce sujet, ajoutait le décret ministériel.

M. Daly vint à Québec au mois de mai, et chargea M. Faribault, assistant greffier de la Chambre, de faire enquête. Il ne pouvait trouver un homme plus compétent.

Ainsi donc, pendant que Papineau poursuivait ses recherches en France, que Glackemeyer faisait sa copie à Albany, Faribault enquêtait à Québec. Les trois opérations marchaient de front.

Faribault fit rapport le 20 mai 1847.[2]

"Au commencement de mai 1845, dit-il, je procédai à l'examen des anciennes archives françaises, consistant en livres reliés et registres, aussi bien qu'en papiers détachés, déposés dans les deux voûtes du Palais de l'Evêché à Québec, occupé comme bureau, depuis un grand nombre d'années, par les différents secrétaires de la province du Bas-Canada, jusqu'à ce que le siège du gouvernement fut transporté de Québec à Montréal.

"Avant cependant d'entrer dans des détails au sujet de l'état de ces archives ou sur les moyens à adopter pour leur conservation, il est peut-être opportun de faire observer que la condition de toutes les archives du Canada en général, telles qu'elles existaient quelques temps après la conquête, a occupé l'attention du gouvernement exécutif aussi à bonne heure qu'en 1787, tel qu'il appert par un rapport et un journal des procédures du Conseil exécutif du 6 juillet 1791, que l'on peut trouver dans un petit volume imprimé in-quarto intitulé "Ancient French Archives" ou extraits des minutes du Conseil relatives aux Archives du Canada sous le gouvernement de France."

---

[1] Le 23 décembre 1844, le Conseil exécutif avait décidé d'entretenir les édifices parlementaires laissés inoccupés depuis l'Union, et d'en venir à une entente à ce sujet avec les maires de Québec et de Toronto. Diverses associations étaient logées dans ces bâtiments. Il fut décidé que dans ceux de Québec, on laisserait un local convenable pour les archives jusqu'à ce qu'il fut jugé à propos de les transporter ailleurs (*State Book* D. p. 63). Le 3 janvier 1845, afin d'effectuer une économie de £200 par an et s'exempter les dépenses de chauffage, il fut décidé d'abolir la charge de garde des archives à Québec. Le nouveau traducteur le remplacera dit le décret en conseil. Il fut ordonné encore qu'aussitôt la navigation ouverte, les archives conservées jusqu'alors à Québec seraient transportées à Montréal, où on n'avait pas pu les loger auparavant, faute de place convenable, et qu'elles seraient là sous la garde du régistraire de la province. (State Book D., p. 80).

[2] L'original en anglais est dans les annexes de la correspondance du secrétaire d'Etat, dossier No. 1340, série S.

"Par ce document imprimé il appert que le comité du Conseil exécutif a été occupé en différents temps de 1787 à 1791, à s'enquérir de la nature et de l'étendue de ces archives, qui alors, à ce qu'il semble, étaient dispersées en différents dépôts, sans distinction soit de bureaux ou de départements ou des juridictions respectives d'où elles relevaient. Ceci peut, cependant, naturellement s'expliquer quand on songe à la confusion et aux dangers auxquels ces archives ont dû être exposés pendant les remarquables événements qui survinrent alors, savoir: le siège de Québec en 1759 et le siège de cette même ville en 1775-76.

"En parcourant ce rapport du Conseil exécutif, il est évident que le comité a pris grande peine à s'assurer de la nature exacte et de la description de ces archives, une mesure qui devenait de toute nécessité avant d'en faire la distribution convenable, à cause des exigences de la nouvelle organisation de la province de Québec qui allait avoir lieu incessamment.

"En conséquence des instructions de ce comité il appert que la partie des archives contenant des matières d'Etat, ou des délibérations sur les affaires coloniales; celles contenant les commissions des gouverneurs et autres officiers supérieurs, les ordonnances des intendants de même que les importants registres dans lesquels sont enregistrés les nombreuses concessions ou octrois de seigneuries dans toutes les parties du Canada furent déposés chez le secrétaire de la province du Bas-Canada, sous la garde duquel elles ont continué de demeurer jusqu'à ce jour, et de qui des copies certifiées de ces documents peuvent être obtenues quand il est nécessaire. Les autres archives, c'est-à-dire celles relatives aux matières judiciaires, de même que les nombreuses études des notaires furent distribuées aux greffiers ou protonotaires des différents districts; celles relatives aux chemins aux différents grands voyers; et les importants documents et papiers concernant le domaine royale furent donnés en garde à l'Inspecteur du domaine du Roi et clerc des terriers.

"Il doit être observé ici que quoique le rapport en question dise que plusieurs de ces registres étaient alors dans un état de décadence ou autrement en mauvais ordre, cependant aucune mesure ne semble avoir été prise ni aucune recommandation adoptée par le comité pour remédier à cet état de choses, et l'on peut se former une idée de la condition de dilapidation dans laquelle plusieurs de ces documents ont dû être trouvés après avoir été laissés dans le même état pendant plus d'un demi-siècle."

Faribault procède ensuite à décrire l'état où il trouva ces archives et les soins qu'il prit pour les faire restaurer. Peu de ces registres avaient des tables, et quand il en existait elles se trouvaient sur des feuilles détachées. Il fut procédé à indexer tous les registres, par ordre

alphabétique ou chronologique. Voici les volumes qui furent alors mis en ordre:—

Registres des insinuations du Conseil Supérieur......	10 vol.
Table.	1 "
Registres d'intendance.	4 "
Cahiers d'intendance.	2 "
Table générale	1 "
Registre des Edits et Arrêts.	6 "
Registre des Arrêts du Conseil d'Etat (originaux sur parchemin).	1 "
Registres d'ordonnances des intendants............	44 "
	69

Les registres d'ordonnances des intendants furent transférés à Montréal dans l'automne de 1845.

M. Faribault fait remarquer que dans les registres des commissions, il y a souvent des lacunes qui s'étendent sur une période de plusieurs années. Il explique cela par l'incendie du Palais de l'Intendant en 1713 où plusieurs de ces titres furent détruits. Plusieurs propriétaires ne peuvent à cause de ces lacunes remonter à l'origine de leur propriété. Il n'y a pas de doute, ajoute-t-il, que beaucoup de ces documents qui nous manquent sont en France car les intendants étaient obligés d'y verser une copie de tous les titres de propriété qu'ils octroyaient.

M. Faribault, afin de se conformer à ses instructions, fit transcrire plusieurs registres dont les pages tombaient de vétusté. Il en donne la liste. Quatre copistes furent continuellement employés à ce travail pendant l'été de 1845.

Parmi les anciennes archives, M. Faribault trouva en outre les registres qui suivent:—

1. Imposition pour l'entretien des casernes de Québec, depuis 1749 à 1756..........................	1 vol.
2. Imposition pour les casernes de Québec, pour les années 1758 et 1759.........................	1 vol.
3. Ordonnances, ordres, règlements, durant le gouvernement militaire en Canada, de septembre 1760 à juillet 1764 et de sep. 1764 à juin 1775........	2 vol.
4. Recensements du gouvernement de Québec des paroisses du Canada pour 1762, 1765 et 1784.	5 vol.

M. Faribault dépouilla enfin une masse de vieux documents qui étaient déposés dans une voûte abandonnée et que l'on avait étiquetée "Papiers inutiles" dans l'inventaire de 1791. Il y avait dans ces

papiers beaucoup de dossiers provenant du Conseil Supérieur et de la prévôté; mais quelques-uns se rapportaient aussi à des événements historiques. Il en fit un choix qu'il mit en volumes reliés et dont voici la liste:—

1. Documents pour servir à l'histoire du Canada, depuis 1626 jusqu'à 1763.	1 vol
2. Le siège de Beauséjour et l'enquête militaire au sujet de la reddition de ce fort en 1757.	1 vol.
3. Documents judiciaires en matières civiles.	1 vol.
4. Documents judiciaires en matières criminelles.	6 vol.
5. Documents divers.	1 vol.

M. Faribault recommandait que cette collection fut remise à la Société Historique de Québec.

Ce qui restait des documents fut mis en 147 liasses et déposé chez le protonotaire de la Cour Supérieure à Québec. Les registres d'insinuation du Conseil Supérieur, les registres d'intendance, les cahiers d'intendance, les édits, arrêts et déclarations, les arrêts du Conseil d'Etat du Roi, la table générale des titres de concession et celle des registres du Conseil Supérieur, soit en tout 25 volumes, prirent la route de Montréal, le 18 mai 1847, pour aller rejoindre les 44 volumes d'ordonnances d'intendance déjà rendus dans cette ville depuis l'automne de 1845.[1]

VI.

Au mois d'avril 1846, la Chambre d'Assemblée chargea un comité spécial de s'enquérir et faire rapport: 1. Sur l'état et la condition des rôles, archives, journaux et autres manuscrits et papiers imprimés, appartenant aux ci-devant parlements du Haut et du Bas-Canada respectivement et au parlement du Canada, et sur les précautions prises pour les mettre en sûreté; 2. Sur l'état et la condition des registres judiciaires, archives, records et papiers appartenant aux diverses cours de justice, dans le Bas-Canada sous la charge des greffiers, protonotaires, greffiers de la Couronne, greffiers de la paix, shérifs et autres officiers ou fonctionnaires, afin de voir si ces officiers tiennent ces papiers en ordre, s'ils ont les soins nécessaires pour les conserver, et quelles mesures il faudrait prendre pour les mieux protéger.[2]

Au mois de mai, ce comité spécial fit comparaître devant lui un grand nombre de fonctionnaires. Le rapport a été publié en appendice

[1] Le Rapport de M. Faribault fut soumis au Conseil exécutif le 17 septembre 1847, (State Book D, p. 419), et le 8 avril 1848, on lui votait une indemnité de 200 louis pour son travail, (State Book H, p. 366).

[2] Journaux de la Ch. d'Assemblée, 1846, p. 56

au journal de l'Assemblée pour 1846, et nous y référons.[1] Il appert de cette enquête que tous les documents de l'ancienne Chambre d'Assemblée et du Conseil Législatif du Canada, depuis 1792, se trouvaient alors dans les voûtes de l'ancien Palais de l'Evêché à Québec. Quant aux papiers et archives de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, ils furent détruits par le feu, lors de la prise de York (Toronto) pendant la guerre de 1812 avec les Etats-Unis. Un autre incendie, survenu en 1824, détruisit toutes les archives de 1812 à 1824. On se procura du Colonial Office en Angleterre, des copies manuscrites des journaux détruits, lors du premier incendie, et ces copies se trouvaient en 1846, dans l'Hôtel du Parlement à Montréal.[2]

Les archives judiciaires de la province, tant de l'ancien que du nouveau régime, se trouvaient concentrées dans les palais de justice de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. Les officiers de chacune de ces cours vinrent tour à tour témoigner. Comme conclusion de cette grande enquête, on peut dire que les voûtes où ces documents précieux étaient déposés souffraient de l'humidité, et qu'à part les minutes des notaires, tous les autres registres manquaient d'index suffisants pour en permettre la consultation facilement. Au mois de septembre 1846, le Conseil exécutif attribua une somme de 200 louis aux réparations des voûtes du palais de justice de Québec.[3]

C'est à la session de mai 1846, que la Société Historique de Québec fit déposer devant l'Assemblée les copies de manuscrits qui avaient été transcrites à Albany, et qu'un nouvel appel eut lieu dans le but de continuer ce travail.[4]

Comme nous l'avons dit, l'honorable M. Papineau avait été chargé en 1845 par le Conseil exécutif de faire copier à Paris certains documents historiques concernant le Canada. Qu'était-il advenu de sa mission? M. Papineau était de retour au pays vers le 15 septembre 1845. "On attend M. Louis-Joseph Papineau, l'ex-orateur, à Montréal, cette semaine, ou au plus tard, le 15 de ce mois, disait la *Minerve*, du 2 septembre 1845. L'exécutif pendant qu'il était à Paris, lui a envoyé £200 pour qu'il y fit copier autant de documents que possible, relatifs

[1] Appendice K.K. Les témoignages accompagnent le rapport. Journaux de l'Assemblée, 1846, pp. 345, 349.

[2] Le 18 février 1845, un comité spécial fut nommé par la Chambre d'Assemblée, pour étudier les meilleurs moyens de compléter les séries existantes des archives législatives de l'ancienne province du Haut-Canada. Ce comité ne fit pas de rapport.

[3] Lower Canada State Book S., pp. 704-705.

[4] 30 mai 1846, Journ. de la ch. p. 296. En 1847, la Société s'adressa de nouveau à la Chambre, p. 43. Sa pétition fut imprimée pour l'usage des membres, p. 45.

à l'histoire du Canada. Il est probable que son long séjour en France l'aura mis en état d'y faire des recherches utiles."[1]

Le 29 juin 1848, l'honorable A.-W. Cochrane, président de la Société littéraire et historique de Québec, demandait au gouvernement que cette société fut mise en possession de manuscrits copiés par M. Papineau, au prix de £200, suivant l'ordre en conseil du 8 avril 1845. Le conseil chargea le secrétaire de la province d'écrire à M. Papineau afin de savoir quels documents il avait pu se procurer, et s'il aurait objection de remettre ces manuscrits à la Société littéraire et historique.[2]

L'honorable A. B. Sullivan, alors secrétaire de la province, écrivit en conséquence à M. Papineau.[3]

Le 27 juillet, M. Papineau, qui était alors dans sa seigneurie de la Petite Nation, répondit au secrétaire de la province, qu'il avait écrit le jour même à son fils L.-J. Amédée Papineau, de transmettre au gouvernement afin qu'il en put disposer comme il l'entendrait, les copies des manuscrits historiques qu'il avait fait faire à Paris en 1845. Les nombreuses occupations qui m'ont retenu, et quelques voyages indispensables m' ont empêché de répondre plus tôt, écrivait-il, et après s'en être excusé, il continuait:

"J'avais laissé la France et je voyageais en Italie lorsque j'y reçus une lettre de l'honorable D. B. Papineau m'apprenant que l'assemblée législative avait voté deux cents louis afin de se procurer la copie de manuscrits relatifs à l'histoire des premiers temps de l'établissement du Canada. Je regrettai que cette nouvelle m'arrivait à un moment où, après avoir décidé de m'en retourner au Canada, je faisais une rapide visite dans plusieurs parties de l'Europe, sans avoir l'intention de rentrer de nouveau en France. Je me croyais dans l'impossibilité de faire faire un travail de ce genre d'une façon complète, de manière à ce qu'il fut utile à mon pays et à me faire honneur à moi-même, comme je l'aurais pu faire pendant mon séjour dans la capitale française. Je ne désirais pas toutefois manquer complètement l'occasion qui se présentait de recueillir de nouveaux renseignements concernant l'histoire des premiers temps de la colonie, je changeai donc et je raccourcis mes projets de voyage, et je retournai passer un mois à Paris.

"Avec la libéralité characteristique qui distingue si honorablement le gouvernement français, j'avais déjà avant cela obtenu aussitôt que je leur demandai libre accès aux bureaux du ministre de la marine, où il y a une immense collection de correspondance officielle et autres entre les colonies et la mère patrie, et j'y avais fait de nombreux extraits pour mon usage particulier.

[1] Dans le *Mercury* du 4 octobre 1844, on voit que le journal de la Bibliothèque de Québec annonçait que M. Papineau avait laissé la France pour le Canada et était attendu de jour en jour au pays. Mais M. Papineau avait dû retarder son retour. précisément à cause des recherches qu'il avait eu mission de faire.

[2] State Book I, p. 4, 12 juillet 1848.

[3] Cf. Appendice Y, des journaux de la Chambre d'Assemblée pour 1850.

"Parmi les différents employés qui travaillaient là sous M. d'Avezac, alors le directeur savant et aimable de ces archives, je m'adressai à l'un d'eux, M. Margry, comme étant l'un de ceux qui pouvait faire faire l'ouvrage requis de la manière la plus exacte et la plus judicieuse.

"Il venait justement d'être nommé pour classer par ordre chronologique une grande partie des anciennes archives qui ne l'étaient pas déjà, ou qui avaient été déplacées lorsqu'on les transporta de Versailles à Paris, et qui formaient une masse immense de livres non reliés et de feuilles détachées. Il avait été employé avec beaucoup d'avantage par le général Cass, alors ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, par M. Brodhead, de l'état de New-York, et par les agents qui avaient fait faire des recherches dans ce premier dépôt pour les états de Massachusetts et de la Louisiane; il avait fait des recherches pour lui-même dans le but de publier des notes biographiques sur La Salle et sa découverte du Mississipi.

"Je lui dis que j'étais retourné à Paris que pour le temps justement nécessaire pour faire faire des copies et les apporter avec moi pour l'assemblée législative, des manuscrits relatifs à l'histoire de la colonie sous le gouvernement français. Je lui demandai de faire copier le plus tôt possible tels manuscrits des archives qu'il saurait les plus intéressants et qui n'avaient pas déjà été copiés pour le général Cass, ou pour les autres agents des différents états américains et d'en colliger les textes avec soin.

"Il fit ce travail avec beaucoup de diligence, de flair, et d'exactitude. Considérant le peu de temps employé, personne n'aurait pu faire mieux. Afin d'obtenir ce résultat, il fallait un accès aussi libre aux archives que lui et moi pouvions l'avoir, sans compter la connaissance que nous possédions des copies déjà faites. Autant que le local exigu à sa disposition le pouvait permettre il employa des copistes qu'il surveilla et dirigea assidûment, et nous examinions nous mêmes ces copies avec les originaux. S'il était jugé opportun en aucun temps de continuer ce travail, je recommanderais M. Margry à la considération la plus favorable du gouvernement, comme étant à tous les points de vue l'une des personnes le mieux qualifiée pour bien faire ce travail.

"J'ai seulement déboursé cinquante dollars pour les manuscrits que je vous remets. Si le gouvernement jugeait à propos de réclamer la balance, je la remettrai sur demande. Je crois cependant que le gouvernement me doit beaucoup plus que cette balance.

"Il y a deux ans, j'ai demandé à la législature, par l'entremise du gouverneur, ce qui m'était dû pour les arrérages de mon traitement comme orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. L'exécutif, avec droiture et libéralité, m'a informé que ma demande serait soumise à l'assemblée et qu'il l'appuierait, et avec une justice et une libéralité égale l'assemblée a voté unanimement une somme de £4,500 que j'ai recue.

"Dans le cours d'une conversation avec l'un des membres du gouvernement je lui avais dit qu'un ordre pour ce montant avait été signé par lord Gosford en 1837, alors gouverneur en chef, pour arrérages dus au premier octobre; qu'il m'en avait donné avis en plusieurs occasions et plus spécialement moins d'une journée avant que je crus de mon droit de laisser le pays; mais que je ne voulus pas toucher cette somme,

persistant comme je le faisais alors dans l'espoir que le Conseil législatif finirait par voter les lois de subsides sans les amender ou les rejeter.

"Il est probable en conséquence de cette conversation que l'Exécutif a seulement demandé pour moi ce qui m'était dû suivant l'ordre signé par lord Gosford. Pour rencontrer le montant qui, suivant les votes de l'assemblée, m'était dû, il faudrait une plus forte somme, et je vous demande de soumettre à la considération favorable de Son Excellence que je la demande.

"Quel est le montant exact qui m'est dû? Est-ce que les malheureux événements de 1837 ont rendu la solution de cette affaire si difficile que l'on ne puisse la déterminer? Je n'ai pas les documents officiels de l'époque chez moi, et j'écris ce qui suit de mémoire.

"Dans la dernière session du parlement du Bas-Canada les subsides furent votés pour six mois; et je crois que si le parlement a duré six mois après ce vote, je devrais recevoir le traitement de l'orateur pour cette partie de temps qui ne peut pas avoir été couverte par ce que j'ai reçu. Si le parlement avait été régulièrement dissous avant la fin de cette période, la proportion accrue entre le 1er octobre 1837 et le jour de la dissolution me serait alors due.

"Le gouvernement décidera comme il le jugera bon, si le vote de l'assemblée du Bas-Canada n'est pas suffisant en lui-même pour avoir créé une dette que l'Exécutif est en aucun temps autorisé à honorer, ou si d'après les circonstances l'Exécutif actuel n'étant que celui de la province unie du Canada devra demander un vote de l'assemblée législative pour me payer ce qui m'est dû, déduction étant faite de la balance que j'ai en mains.

"Vous êtes assez bon de me demander si j'aurais aucune objection à ce que les manuscrits que je vous remets fussent confiés à la société littéraire et historique de Québec? Je n'en ai aucune. Ces manuscrits appartiennent à la province, et le gouvernement décidera comme il le jugera bon sur l'endroit où ils devront être déposés. La société en question est digne de tous éloges pour le zèle qu'elle a montré en recueillant et publiant des documents intéressants regardant l'histoire du pays, et nous sommes déjà assurés par l'esprit qui jusqu'à ce moment l'a animé à cet égard, qu'elle facilitera en tout temps l'accès public aux dépôts qui lui sont confiés. Je soumets, cependant, humblement, sans insister en aucune manière, que peut-être les archives publiques dans le bureau du secrétaire de la province ou la bibliothèque de la législature sont des établissements importants qui pourraient être proprement enrichis de ces manuscrits."

Le 25 août 1848, le secrétaire de la province fit savoir à M. Papineau que sa réclamation avait été mise à l'étude, que le Conseil avait décidé de s'en tenir au vote de l'Assemblée, et qu'il devait remettre le reliquat de 150 louis qu'il avait en mains. Il le remerciait en même temps du soin qu'il avait pris à rassembler tant de manuscrits précieux, sans en exiger rémunération, service que seul il pouvait rendre à cause des facilités d'accès qu'il possédait aux archives de Paris.[1] Le Conseil

[1] Appendice Y, Jour. de la Ch. d'Ass. 1850. Réponse à une adresse de la Chambre.

décida à la même occasion que les manuscrits rapportés par M. Papineau seraient déposés à la Soci´té Historique de Québec.[1]

Que sont devenues les copies de manuscrits que Papineau rapporta de Paris en 1845, et que contenaient ces copies?

Nous savons qu'il en existait dix volumes, et que deux parts en furent faites dès 1848. L'une, de quatre volumes, échut à la Société littéraire et historique de Québec, l'autre, de dix volumes, alla à la bibliothèque de l'Assemblée législative, qui siégeait alors à Montréal.

Les quatre volumes déposés à la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec existent encore. Le catalogue de la Bibliothèque du Parlement publié en 1858 nous en donne la liste qui suit, à la page 1448.

Vol. I.—1682–1712. Relation de ce qui s'est passé en Canada, au sujet de la guerre, tant des Anglais que des Iroquois, depuis l'année 1682.

Vol. II.—1695–1696. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux en 1695, jusqu'au commencement de l'année 1696.

Vol. III.—1698–1699. Journal d'un voyage fait au Mississipi en 1698 et 1699, par MM. d'Iberville et de Surgères.

Vol. IV.—1640–1672. Histoire du Montréal, de 1640 à 1672, par M. Dollier de Casson.

Depuis 1866, la Société Historique a fait imprimer trois de ces volumes: 1. Histoire du Montréal; 2. Voyage d'Iberville; 3. Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre, tant des Anglais que des Iroquois, depuis l'année 1682 jusqu'en 1712.[2]

Le dernier fut publié en 1871, sous la direction de M. LeMoine, à la suggestion de l'historien Parkman, qui avait voulu en avoir une copie manuscrite.[3]

Les six autres volumes déposés à la Bibliothèque du Parlement à Montréal périrent dans l'incendie du 25 avril 1849.[4] En 1870, M. Parkman voulut savoir ce qu'ils étaient devenus. Le président de la Société Historique de Québec, M. Anderson, écrivit à Papineau lui-même, et il en reçut cette réponse:

Montréal, 21 février 1871.

....Je regrette beaucoup qu'il ne soit guère en mon pouvoir de vous aider à recouvrer les manuscrits qui ont été détruits par le feu en 1849.

---

[1] State Book I, p. 85.

[2] Rapport du président Le Moine, 10 janvier 1872, p. 4 en note

[3] Lettre au président Anderson, janvier 1870. *Mémoires de la Soc. Hist.*, 1871-1872, p. 127

[4] Lettre de Parkman à Barthe en 1871, (loc. cit. p. 130). Le catalogue du Parlement de 1858 (p. 1448), dit expressément que ces six volumes furent détruits dans l'incendie de 1849

"Les bibliothécaires du parlement à Ottawa seraient plus en mesure que moi de vous en donner les dates et les titres. Je demeure à Montréal pendant les mois d'hiver, et ma bibliothèque est à ma résidence de Montebello où je ne retourne habituellement qu'à l'ouverture de la navigation vers la fin d'avril. Très vraisemblablement les titres et les dates de ces documents doivent être imprimés dans le catalogue général de la bibliothèque du parlement et les noms de ceux qui les ont copiés. Ces volumes sont sur les rayons de ma bibliothèque, comme ils sont sur les vôtres, mais ma pauvre vieille mémoire ne peut plus s'en rappeler. Si, lorsque je serai de retour à ma résidence, je pouvais tirer de mes notes quelques indications qui pourraient vous aider à faire recopier dans les archives françaises ces manuscrits perdus, soyez assuré que je ne manquerai pas de me faire un plaisir et un devoir de vous les donner."

Mais les renseignements promis par M. Papineau ne vinrent jamais. La mort le prit quelques temps après.

Il est vraisemblable qu'il ne garda jamais la liste des documents qu'il avait donnés au gouvernement. Quant aux bibliothécaires du parlement qui les reçurent en 1848, l'incendie du mois d'avril 1849 les empêcha sans doute d'en parler.[1]

Ce ne fut pas la seule perte que le pays eut à déplorer. "La collection complète de nos livres, à l'exception de 200 volumes, est détruite disait le comité de la bibliothèque, dans son rapport du 16 mai 1849. Nos minutes même sont disparues." La collection unique des livres sur l'Amérique, que Faribault avait recueillie avec tant de persévérance, transportée à Montréal en 1846, placée sur des rayons construits spécialement pour la recevoir, et que le comité se félicitait en 1848, de voir maintenant à l'abri, avait péri elle aussi au milieu de la catastrophe. On calculait que les flammes avaient consumé 25,000 volumes.[2]

M. Faribault rend compte de la disparition des archives dans les termes suivants.[3]

"Quant aux archives, nous p[illegible]s qu'il n'y a eu de sauvé de l'incendie que les seuls bills grossoyes qui se trouvaient alors dans la salle des séances du Conseil Législatif et qui avaient reçu la sanction royale peu d'heures auparavant. Ainsi, tout ce qui existait en fait d'archives et de documents manuscrits de la ci-devant Législature du Haut-Canada, de même que tous ceux appartenant aux deux chambres de la Législature du Canada depuis l'Union, en 1841, consistant en rapports de comités généraux, dont quelques-uns seulement sont insérés dans les journaux, des milliers de pétitions présentées aux deux cham-

---

[1] Le rapport de la bibliothèque pour 1848, ne fait pas allusion aux manuscrits Papineau.

[2] Rapport de 1850.

[3] Notice sur la destruction des archives et des bibliothèques des deux chambres législatives du Canada, lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal, le 25 avril 1849, par G. B. Faribault, imprimerie du *Canadien*. Bibliothèque des Archives du Canada, p. 236.

bres, de nombreux et importants documents sur la statistique du pays, tous les projets de bills soumis à la chambre depuis quinze à vingt années et reliés en volumes, avec une masse de journaux, de rapports et de documents séparément imprimés;—tout est devenu la proie des flammes; et il ne reste de vestiges des archives de notre Législation que celles de la Législature du Bas-Canada depuis 1791 jusqu'à 1837, qui heureusement sont toujours demeurées jusqu'à ce moment dans le Palais Législatif à Québec, faute d'un local convenable, pour les déposer dans l'édifice qui vient d'être incendié à Montréal."

Le comité de la Bibliothèque avait recommandé que 150 louis fussent attribués pour se procurer des copies de documents de valeur relatifs au Canada, en possession de l'Etat du Massachussetts, et alors déposés à l'Université Harvard, près de Boston. Les autorités de cet Etat avaient fait savoir qu'elles donneraient toute facilité pour les copier à la personne que le gouvernement du Canada enverrait. Ces documents, alors que toutes nos archives venaient d'être détruites, auraient été de la plus grande utilité, mais le comité, obligé comme il était de reconstituer la bibliothèque incendiée, remit à plus tard cette dépense, espérant que l'Etat du Massachussets finirait par publier lui-même ces manuscrits.[1]

L'incendie du mois d'avril 1849 eut pour effet d'éveiller de nouveau l'attention de la Chambre sur la nécessité de conserver les archives.

Le 3 mai, sur proposition de M. Christie, appuyé par M. Laterrière, elle représenta au gouverneur qu'il y avait une grande quantité de documents publics, registres et papiers, relatifs au gouvernement civil et militaire du Canada, tant avant qu'après la division de la province de Québec en Haut et Bas-Canada, aussi bien que des archives et papiers intéressant au point de vue de la colonisation et du gouvernement du pays, appartenant à l'Ordre des Jésuites, et datant du premier établissement de cet ordre au pays jusqu'à sa suppression, tous d'une grande valeur pour l'histoire du pays et sa littérature, qui étaient dispersés dans les différents bureaux publics (y compris ceux du secrétaire de la province et du commissaire des terres), et qui étaient dans un état négligé et prêts à être détruits à toujours. Ces papiers, disait la proposition, devraient être, sans perte de temps, sauvés de la ruine et de l'anéantissement qui semble les attendre. Une personne compétente devrait les examiner, les recueillir, en déterminer la valeur, les mettre en ordre et assurer leur conservation. La Chambre paierait les dépenses nécessaires avec plaisir.[2]

Cette recommandation fut présentée au gouverneur, et M. Baldwin, procureur-général, donna l'assurance que des mesures seraient prises pour complaire aux désirs de la Chambre.[3]

---

[1] Journ. Ch. d'Ass. 1849, p. 307.
[2] Jour. de la Ch. d'Ass. 1849, p. 265.
[3] Loc. cit. 8 mai 1849, p. 273.

VII.

Aussitôt après l'incendie de l'Hôtel du Parlement, l'orateur de la Chambre écrivait en Angleterre et aux Etats-Unis, pour demander aux grandes corporations d'aider à reconstituer la bibliothèque incendiée.[1] De son côté la Chambre d'Assemblée, le 28 juillet 1851, donnait instruction au comité de la bibliothèque d'étudier l'opportunité d'envoyer en Europe une personne compétente dans le but d'acheter les ouvrages nécessaires.[2]

Le 18 août, le comité recommandait que M. Faribault, assistant greffier de l'Assemblée, fut choisi pour cette mission de confiance. M. Chauveau, qui était rapporteur en cette occasion, rappelait le zèle infatigable de M. Faribault qui depuis longtemps avait amassé tant de livres, pour enrichir la section américaine de la bibliothèque. Il mérite, disait-il, les remerciements de tous. Son choix sera celui des deux Chambres et du public.[3]

M. Faribault accepta la mission qu'on lui offrait et il partit aussitôt après que la session de la législature eut été prorogée en octobre 1851.

L'occasion de son voyage était favorable pour obtenir des archives publiques d'Angleterre, de France et d'autres pays, des documents manuscrits relatifs à l'histoire coloniale du Canada, pour compléter la série des pièces que l'on possédait déjà. Sur proposition de M. Christie, appuyée par M. Price, la Chambre demanda donc au gouverneur général, que l'agent qui était envoyé en Europe, pour acheter des livres pour reconstituer la bibliothèque, fut en même temps chargé de faire la recherche des manuscrits, et qu'il serait fait bon de ses dépenses.[4]

Le 6 septembre, le Conseil exécutif, prenant en considération les vœux de l'Assemblée et deux lettres que M. Faribault lui avait adressées à ce propos, donnait instruction au receveur général d'ouvrir à ce dernier, chez les agents de la province à Londres, un crédit de 4,400 louis.[5]

---

[1] Journ. Ch. Ass. 1850, appendice B.

[2] Journaux de l'Assemblée législative de 1851, p. 199. Le Conseil donna son assentiment à cette recommandation (p. 212). Le comité de la bibliothèque demanda en outre que la Chambre fit imprimer les mémoires du Père Jésuite Bressani et acheter l'Histoire du Canada de Christie, dont le supplément contient tant de documents inédits.

[3] Rapport adopté le 25 août 1851, p. 320, loc. cit. Les rapports du comité de la bibliothèque de l'époque sont très intéressants à lire, non seulement pour l'histoire de nos collections incendiées, mais encore parce que c'est lui qui a la direction de l'achat des livres. C'est à ce comité que les auteurs s'adressent pour vendre leurs livres et c'est lui qui en recommande l'achat. Il y a donc dans ces rapports comme une revue annuelle du mouvement littéraire.

[4] Journaux de l'Assemblée du 27 août 1851, p. 330.

[5] State Book L. p. 447, 6 septembre 1851.

Le 8 novembre 1852, l'honorable M. Bradgley, du comité de la bibliothèque, présentait à l'Assemblée le rapport qui suit:[1]

"Nous avons reçu de M. G.-B. Faribault, l'agent député pour les deux chambres, à la derniere session, pour aller en Europe acheter des livres pour la bibliothèque un rapport détaillé de sa mission. Le comité désire manifester sa satisfaction sur la manière dont M. Faribault s'est acquitté de cette mission de confiance, nonobstant la malheur domestique qui l'a frappé et la mauvaise santé qu'il a eue et qui ont retardé ses travaux.

"Le zèle et l'assiduité déployés par M. Faribault, aussi bien que par M. Wicksteed, le greffier en loi de l'Assemblée, qui l'a aidé pendant qu'il était à Londres, en obtenant des départements publics, tant en France qu'en Angleterre, des dons de livres publiés sous la direction de ces gouvernements d'une grande valeur méritent une mention honorable. Des détails complets en rapport avec ces dons et aux travaux en général de MM. Faribault et Wicksteed se trouvent dans le rapport et le mémoire ci-joints. Au sujet de ces dons, le comité saisit la première occasion qui lui est donnée pour dire combien il apprécie la libéralité des gouvernements de France et d'Angleterre qui ont voulu enrichir la bibliothèque du Canada d'une série de publications de si haute valeur. Le comité désire remercier tous ces Messieurs de Paris et de Londres, qui avec une égale bonté, ont accepté et aidé par tous les moyens possibles les demandes de ces agents auprès de leurs gouvernements respectifs et de l'intérêt bienveillant qu'ils ont manifesté à notre bibliothèque. Assuré que ces sentiments seraient ceux de la Chambre, le comité a préparé des résolutions à ce sujet qui, lorsqu'elles seront adoptées pourront être adressées à ces messieurs par l'orateur.

"Le comité a aussi reçu de M. Faribault des états complets de ses dépenses accompagnés de pièces justificatives, tant pour l'achat des livres que pour les manuscrits et ses déboursés particuliers. Ces comptes sont déposés depuis trop peu de temps devant le comité pour qu'il ait pu les examiner à fond, mais autant qu'il a pu en juger par un premier examen, il peut dire qu'il approuve la manière économique et judicieuse avec laquelle les fonds mis entre ses mains ont été dépensés et le choix qu'il a fait d'un agent en Europe pour acheter des livres à l'avenir.

"Outre les dons dont il a été parlé plus haut, les bibliothécaires en ont aussi reçu plusieurs de personnages officiels ou de particuliers. Une liste en a été préparée qui accompagne ce rapport."

Nous extrayons du rapport de M. Faribault ce qui concerne les manuscrits:

"J'étais sur le point de commencer mon ouvrage, écrit M. Faribault, lorsqu'éclatèrent les événements du 2 décembre. Je dus tout interrompre et attendre les réponses des différents ministères à qui nous nous étions adressés. D'autres événements survinrent qui me plongèrent dans le plus grand trouble et m'infligèrent la plus pénible affliction qui pouvait m'arriver. Ma famille m'avait accompagné en Europe, et ma femme tomba malade. Ayant d'un côté le souci des soins à donner

[1] Journaux de l'Assemblée, 16 Victoria, 1852, vol. XI, part I, p. 430.

à ma femme, et l'obligation où j'étais de surveiller les intérêts que l'on m'avait confiés, je fus à la fin obliger de recourir à une personne de confiance que M. de Puibusque me présenta. Pendant plusieurs mois ma femme fut retenue au lit, et enfin, elle mourut au milieu du mois de mars. Accablé par ce malheur, et souffrant comme je l'étais d'une maladie de plusieurs semaines, je fus pendant longtemps incapable de m'occuper de rien. C'est alors que je reçus une lettre du président du Conseil législatif, qui ayant appris mon malheur, m'informait que M. Wicksteed, qui se trouvait en ce moment à Londres, viendrait à mon aide à Paris......

"Aussitôt que ma santé me permit de laisser la maison, je me présentai au ministère de la guerre, au ministère de l'instruction publique, chez le ministre de la marine, au ministère des colonies et chez les secrétaires de différentes académies. Je reçus partout la plus bienveillant accueil et tous firent de leur mieux pour faciliter l'exécution de ma mission."

La Chambre vota 250 louis d'indemnité à M. Faribault. Le bibliothécaire Winder fait de son côté les plus grands éloges de la façon dont il avait accompli sa mission.[1]

La copie des manuscrits obtenue des archives de Paris par M. Faribault en 1851–52, fut reçue en Canada au cours des années 1853 et 1854.

Le président de la Société Historique en rend compte dans son rapport de 1854. "Les manuscrits des documents choisis par M. Faribault sont arrivés, dit-il. C'est la correspondance officielle des gouverneurs et intendants de la colonie avec les autorités françaises. Ils continuent la série de même nature déjà copiée à Albany, et formeront, lorsqu'ils seront reliés, onze volumes."

La Société Historique aurait bien voulu pouvoir placer cette nouvelle collection à côté de celle qu'elle possédait déjà, mais le gouvernement la réserva pour la bibliothèque du Parlement. Et ce fut bien heureux, car la bibliothèque de la Société Historique fut incendiée une première fois en 1854, avec l'Hôtel du Parlement, et une deuxième fois en 1862, alors qu'elle occupait des salles sur la rue St.-Jean. C'est depuis lors qu'elle est logée au Morrin College, où elle se trouve encore aujourd'hui. On sait quels services cette société a continué de rendre en publiant les manuscrits des journaux de Malcolm Fraser, Jean-Claude Panet, Simon Sanguinet, Jean-Baptiste Badeaux, Hugh Finlay, Antoine Foucher, et autres relations des sièges de 1759 et 1775, de même que les documents recueillis par M. Desmazières de Séchelles, sur Jacques Cartier.

La bibliothèque du Parlement à Ottawa possède encore la collec-

---

[1] Journ. Ch. d'Ass. p. 11, 1852.—A ceux qui seraient désireux de connaître la carrière de M. Faribault, nous référons à l'opuscule publiée en 1867, par l'abbé H.-R. Casgrain.

tion des manuscrits qui furent copiés à Paris de 1851 à 1854, d'après les instructions de M. Faribault.

Ce sont ceux connus comme la "deuxième série" et la "troisième série."

Le catalogue de 1858 en a donné une table analytique.

Deuxième série, (p. 1499–1538).

Vol. I.	1614–1661.	
Vol. II.	1672–1679.	
Vol. III.	1666–1686.	(comprenant les recensements de 1666, 1667, 1681).
Vol. IV	1680–1685.	
Vol. V	1686–1690.	
Vol. VI	1691–1693.	
Vol. VII	1694–1696.	
Vol. VIII.	1696–1699.	
Vol. IX.	1699–1703.	
Vol. X.	1703–1707.	
Vol. XI.	1708–1727.	

La "troisième série," (p. 1538 à 1611), comprend:

Vol. 1.	(1654–1699),	Acadie.
Vol. 2.	(1672–1679),	"
Vol. 3.	(1659–1709),	(Terreneuve).
Vol. 4.	(1703–1708),	" ..
Vol. 5.	(1706–1714),	T. N. et Ile Royale.
Vol. 6.	(1713–1717),	Canada.
Vol. 7.	(1718–1721),	"
Vol. 8.	(1722-1725),	"
Vol. 9.	(1725–1726),	"
Vol. 10.	(1727	"
Vol. 11.	(1728–1729),	"
Vol. 12.	(1730–1731),	"

Le secrétariat de la province de Québec possède aussi une copie de la deuxième série, à la réserve du onzième volume, et une copie de la troisième série à la réserve des cinq premiers volumes. Il en a été publié une table analytique dans le rapport de 1886-87 (1888), p. 129 à 235.

VIII.

M. Faribault était à peine revenu de sa mission au mois de juillet 1852, que M. P.-L. Morin, dessinateur employé au département des terres, fut envoyé à Paris pour y relever les originaux des cartes et plans intéressant l'histoire de la Nouvelle-France, qui pouvaient se trouver dans les dépôts d'archives. Le 7 décembre 1854, le comité de la bibliothèque faisait rapport à la Chambre qu'il avait examiné avec beaucoup d'intérêt la collection préparée par M. Morin. Mais, comme ces cartes

et plans étaient des décalques pris sur les originaux, M. Morin reçut instruction de les copier sur bon papier, afin qu'ils pussent être conservés d'une façon plus durable et mis en portefeuille.[1] M. Morin reçut 150 louis pour faire ce travail.

Les copies de plans de M. Morin sont encore aujourd'hui à la bibliothèque du Parlement à Ottawa, et il en a été publié une liste descriptive dans le catalogue de 1858, pp. 1614–1621, c'est ce que l'on appelle la "cinquième série" des manuscrits.

M. Morin avait aussi apporté de France une liste de documents historiques que l'on pouvait se procurer dans les différents dépôts de France, mais la question de les faire copier fut remise à plus tard.[2]

M. Morin vendit tout de même à la biliothèque plusieurs copies de manuscrits que l'on trouve énumérés à la page 1612 du catalogue de 1858, et qui ont été reliés en un volume. Ces documents sont de nature variée, ainsi qu'on peut voir par l'énumération sommaire qui suit:

1504 à 1760:—Evénements chronologiques du Canada.
Relation de la prise du fort Nécessité.
Plan du fort Duquesne, et de ses environs.
Relation de la bataille de la Belle-Rivière.
Autre relation de la même bataille, (9 juillet 1755).

Mémoire sur lequel on a interrogé les deux Canadiens (du nom de Pierre et J. B. Talon), qui sont soldats dans la compagnie de Feuquerolles, qui ont fait le voyage de la Louisiane, avec le Sieur de la Salle, concernant l'assasinat commis sur ce dernier, (14 février 1698).

Etat général, signé Panet, des billets d'ordonnances, dont il a fait la vérification sur les bordereaux que lui ont remis les porteurs et propriétaires d'iceux du gouvernement de Montréal, au désir du règlement fait le 22 mai dernier approuvé de son excellence monsieur le gouverneur (30 janvier 1763).

Etat général des monnaies de carte, suivant les bordereaux restés exposés au greffe de Montréal, depuis le 1er juin jusqu'au 30 juin 1763.
Copie de l'état général des lettres de change restées en Canada.

On trouve aussi à la bibliothèque un *Index des manuscrits de la Nouvelle-France*, (1732–1763).

La bibliothèque acquit encore de M. Morin le deuxième volume des voyages de Franquet, qu'il avait fait copier à Paris en 1854.[3] Il est analysé à la page 1613 du catalogue de 1858.

---

[1] Journ. Ch. d'Ass. 1854, p. 472.
[2] Loc. cit., p. 542.
[3] Cf. *Opinion publique*, de 1876, p. 77, où M. Marmette donne une description de ce manuscrit.

On s'occupait dans le même temps de mettre en ordre les documents déposés au palais de Justice à Montréal. M. Jacques Viger avait été chargé de ce travail en 1849, mais comme il n'avait pu s'en occuper, M. A. G. Belisle fut nommé pour le remplacer en 1852.[1]

Comme on le voit, le gouvernement après avoir laissé d'abord à l'effort individuel des sociétés le soin de s'occuper de la recherche des matériaux pouvant servir à l'histoire du pays, (1824-1851), poursuivait lui-même ce travail avec un zèle digne de tous éloges.

En 1853, sur la proposition du député Christie, la Chambre d'Assemblée décida de faire réimprimer les *Edits et Ordonnances* dont l'édition de 1803 était devenue fort rare. Il fut résolu aussi de faire un choix dans les archives de la province des documents qui pourraient jeter de la lumière sur l'histoire du pays dans le but de les donner à l'impression et de répandre aussi la connaissance des choses du passé dans le public.[2] La deuxième édition des Edits et Ordonnances, revue et augmentée, parut en trois volumes aux cours des années 1854 et 1855. En 1852 et 1853, le gouvernement fit aussi publier en trois volumes les pièces et documents sur la tenure seigneuriale du Bas-Canada, avec la correspondance des gouverneurs et intendants sur le même sujet. C'est une mine inépuisable de renseignements.

A trois heures du matin, le premier février 1854, l'Hôtel du Parlement à Québec était détruit de fond en comble par l'incendie. Il y avait alors dans la bibliothèque 17,000 livres et l'on venait d'en faire le catalogue.[3] Grâce aux prêtres et aux élèves du séminaire qui s'organisèrent en corps de sauveteurs, il put en échapper 9,319 au désastre. Ces livres furent déposés dans trois chambres du séminaire, et les bibliothécaires s'y installèrent. Cette hospitalité fut d'autant plus heureuse que quelques jours après l'incendie l'Hospice des Sœurs de la Charité où les députés siégeaient provisoirement fut à son tour réduit en cendres. Si l'on y avait transporté les livres sauvés de la première conflagration, tout aurait été perdu sans ressources. La bibliothèque était assuré pour 10,000 louis. Les livres sauvés furent évalués à 6,023 louis, et le gouvernement reçut 5,700 louis d'indemnité pour les pertes subies.[4] Les manuscrits recueillis par Faribault en Europe avaient heureusement échappé à la conflagration.

Le 5 mai 1855, le bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée, M. Todd, fut envoyé en Europe pour y acheter les livres nécessaires pour reconstituer la bibliothèque détruite. Il devait être aidé dans le choix

---

[1] State Book L, p. 551.

[2] Journ. de la Ch. d'Ass. 1853, p. 1025.

[3] Ces volumes avaient été de nouveau apportés à Québec, le 13 août 1851, à la suite du personnel de l'Assemblée.

[4] Journ. de la Ch. d'Ass. 1854, 14 juin, p. 5., 15 nov. p. 317; 14 déc. p. 542.

des livres français par M. Joseph-Charles Taché qui se trouvait alors à Paris où il représentait le gouvernement à l'Exposition universelle.[1]

C'est en 1801, sur la proposition de M. Pierre Bédard, appuyé par M. John Caldwell, que la Chambre d'Assemblée avait commencé l'achat de livres pour la formation d'une bibliothèque.[2] Les premiers règlements de la bibliothèque furent adoptés le 10 mars 1802.[3]

Ils prescrivaient ce qui suit:—

1e. Catalogue des Titres, Editions, Formats, prix d'achat et frais des livres, sera tenu par le Greffier de la Chambre, auquel en sera donné la garde et la responsabilité.

2e. Des Caisses portatives, aisées à transporter en cas de feu, ou autre accident, seront immédiatement faites sous la direction du dit Greffier, et des inscriptions en gros caractères seront mises sur ces Caisses, désignant le contenu de chacune.

3e. La Bibliothèque sera déposée dans la Chambre de Comité, ou le Bureau du Greffier, ou aucune autre partie de la maison, qu'il paroitra le plus convenable à l'Orateur.

4e. Aucune personne n'aura droit d'avoir accès aux livres, à l'exception du Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou la Personne ayant l'administration, des Membres des Conseils Exécutif et Législatif, et de la Chambre d'Assemblée et des Officiers des deux Chambres. On pourra avoir accès aux livres à toutes les heures durant les Sessions de la Législature, et le Mardi de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, durant les prorogations; mais on ne devra permettre à aucune personne, sous quelque prétexte que ce soit, à l'exception du Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou la personne ayant l'administration du Gouvernement, d'en emporter aucun hors du bâtiment.

5e. Le Greffier fera régulièrement un rapport à la Chambre, par la voie de l'Orateur, à l'ouverture de chaque Session, de l'état actuel de la Bibliothèque.

On peut consulter dans les journaux de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Canada de 1804 à 1838, les rapports du comité de la bibliothèque. Ces rapports sont très intéressants car ils nous indiquent, année par année, les livres achetés. Le greffier dépensait d'ordinaire 300 louis par année pour les nouvelles acquisitions. En 1841, lors de l'Union, la bibliothèque de Québec fut transportée à Kingston sur des barges. Elle se composait dans le temps de 6,722 volumes, suivant le rapport qu'en fit le bibliothécaire Jasper Brewer.

La Chambre d'Assemblée du Haut-Canada avait aussi commencé à organiser une bibliothèque en 1816, mais elle fut négligée jusqu'en 1825,

[1] Journ. Ch. d'Ass. 1855, p. 1004.

[2] Journ. Ch. d'Ass. 1801, 23 mars, p. 373, 407. La liste des premiers livres qui furent achetés est donnée au long.

[3] Loc. cit., 1802, p. 33, 229.

où l'on s'occupa un peu sérieusement à la reconstituer.[1] Deux allocations votées pour cette fin furent cependant employées ailleurs. Il faut lire l'enquête qui fut tenue en 1837 sous la présidence de Henry Sherwood pour se rendre compte de l'état de cette bibliothèque à cette époque.

En 1842, lorsque les livres de l'Assemblée du Haut-Canada furent transportés à Kingston pour ne plus former qu'une seule bibliothèque avec celle du Bas-Canada on se trouva à avoir en tout 6,634 volumes. On fit deux parts des livres du Haut-Canada, dont l'une (631 volumes) alla à la bibliothèque du Conseil législatif, et l'autre (590) resta à la bibliothèque de l'Assemblée.[2] La plus précieuse acquisition qui résulta de l'union des deux bibliothèques fut celle d'Alphonse Todd, ancien bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, qui remplaça bientôt le titulaire en chef, William Winden. Le Parlement Uni voulut avoir une bibliothèque digne du pays et il fut recommandé en 1845 un crédit en conséquence. Une partie de la bibliothèque du juge Fletcher fut achetée, et pendant que la librairie Fabre recevait l'ordre de faire l'acquisition de livres français, la maison Derbishire et Desbarats se chargeait des livres à acheter en Angleterre.[3] En 1845, la bibliothèque suivit le siège du gouvernement à Montréal. Comme les villes de Québec et de Toronto se trouvaient privées de la bibliothèque des Parlements, l'on partagea en 1846 les doubles entre l'Athénée de Toronto et la Société littéraire et historique de Québec.[4]

L'incendie survenu à Montréal en avril 1849 arrêta brusquement le travail de réorganisation de la bibliothèque et l'on venait à peine de se remettre à l'ouvrage que celui de 1854 obligeait à tout recommencer encore.

Les désastres de 1849 et de 1854 inspiraient des craintes légitimes, pour la conservation des manuscrits précieux que l'on avait fait copier à Paris et à Albany, et pour tous les documents précieux disséminés dans les divers dépôts de la province. Aussi, le 3 octobre 1854, M. Chauveau, alors député de Québec, fit adopter par la Chambre, une résolution pour imprimer de suite tous ceux que l'on possédait, et qui avaient

[1] Cf. Journ. de la Ch. Ass. Haut-Canada, 1825–6, p. 7 et 9; 1826–7, p. 83 et 86; 1828, pp. 109, 115; 1829, p. 37; 1830, p. 13; 1831, p. 53, 101; 1832–33, p. 135; 1833–34 (loi 4 Guil. IV. ch. 52, pour approprier 500 louis à l'achat des livres); 1835, p. 156, 400, 413 et appendice No. 100; 1836, p. 5, 25, et appendice No. 141; 1836–7, pp. 525, 640 (loi attribuant 1,000 louis pour la bibliothèque) et appendice No. 32, (enquête sur la bibliothèque sous la présidence de Henry Sherwood). En 1836, le bibliothécaire, Robert B. Sullivan, a un traitement annuel de 75 louis.

[2] Journ. Ch. Ass. 9 sept. 1842, appendice B. 1843, appendice C.

[3] Ibid. 1844–45, 27 janvier 1845, p. 203 et 378, et appendice C.

[4] Appendice OO, 1846, et Journ. Ch. Ass. 1847, p. 67.

quelque valeur historique.[1] De son côté, M. Faribault était anxieux de faire continuer la copie des documents de Paris, et la Chambre recommanda qu'il fut accordé 200 louis à cette fin.[2] Il restait encore, parait-il, 6,000 pages à faire transcrire. La même année, le Conseil vota cent louis au comte de Rottermund, un géologue de distinction qui avait fait des explorations au Canada pour lui permettre d'acheter à Paris des livres, des cartes et des échantillons propres à promouvoir la science géologique, et afin de remplacer ceux que l'incendie de 1854 avaient détruits.[3] En train de générosité, l'on vota de même 3[illegible]0 louis, pour acheter des livres de prix et les distribuer dans les écoles.[4] M. Pierre Margry aurait bien voulu lui aussi partager à ces largesses [illegible] il fit l'offre au gouvernement, par l'entremise de M. J.-C. [illegible]hé, qui était alors secrétaire du comité de l'exposition à Paris, d'imprimer [illegible] documents relatifs aux ressources naturelles, industrielles et [illegible]ciales du Canada, sous la domination française, mais l'on [illegible] devoir entretenir cette proposition.[5]

Au mois de juillet 1855, alors que le siège du gouvernement était [sur] le point d'être transféré à Toronto, les membres du barreau [illegible] citoyens de Québec demandèrent que les archives françaises demeurassent dans la vieille capitale, afin que ce précieux dépôt qui n'intéressait en aucune façon la province unie, n'eût plus à courir aucun danger.[6] Le gouvernement se rendit à cette demande, et les archives françaises restèrent où elles étaient alors déposées, dans le Château Haldimand à Québec. Et lorsque, l'année suivante, [cet é]difice historique donna l'hospitalité à la nouvelle Ecole Normale qui venait d'être fondée, il fut bien entendu que rien ne serait changé au dépôt des archives[7] et que celles-ci continueraient à y reposer [illegible].

En 1855, le gouvernement prit la généreuse résolution de voter 1,400 louis, afin de faire réimprimer les "Relations des Jésuites." Il devait être tiré 1,000 exemplaires.[8] [L']impression fut terminée en 1858, et l'apparition de ces trois volumes fut saluée avec une expression de sincère administration par les savants du monde entier.[9] L'*American Historical Magazine* du mois de janvier 1859 (p. 29–30) disait à ce propos: "Nous félicitons les étudiants de l'histoire primitive de

[1] Journ. de Ch. Ass. 1854–55, p. 15[illegible]
[2] Ibid. p. 317. Une résolution du même genre fut adoptée en 1861. Ibid. p. 321
[3] State Book O, p. 68–69, 27 février [illegible], app. 262-263.
[4] State Book Q, p. 6[illegible] 29 [illegible]embre 1855.
[5] State Book P, p. 55[illegible] 2[illegible] [illegible]55.
[6] [illegible] 14 juillet 185[illegible]
[7] [illegible] Book Q, 24 octo[illegible] 569.
[8] [illegible] Book P, 25 sept. [illegible]1. En 1815, une loi avait été adoptée pour aider M. Bouchette [à] publier [illegible]e de la province.
[9] [Ra]pport [du] bibliothécaire [illegible]lement, 1859, pp. 12–13.

l'Amérique sur cette réédition. Nous connaissions la valeur de ces relations par Sparks, Bancroft et O'Callaghan, mais leur extrême rareté nous empêchait de les consulter. Maintenant, elles sont accessibles à tous, grâce au gouvernement Canadien."[1] Le gouvernement fit présenter un exemplaire de cette belle réédition à la Reine d'Angleterre et à l'Empereur des Français.

En 1857, le R. P. Martin, recteur du Collège des Jésuites à Montréal, sur le point d'entreprendre un voyage en Europe, dans le but de faire des recherches sur l'histoire du Canada dans les archives particulières de plusieurs familles qui jouèrent un rôle dans la colonie, et surtout dans les archives des Jésuites et des Récollets à Rome, demanda et obtint 500 dollars du gouvernement, afin de l'aider à payer les frais de copie des documents et plans qu'il serait obligé de prendre, à la condition que ces copies fussent déposées à la bibliothèque du Parlement pour enrichir le dépôt de nos monuments historiques.[2] La Bibliothèque possède un volume des documents copiés par le R. P. Martin (1857–59).

La même année, MM. Ferland et Faribault s'adressaient au comité de la bibliothèque, afin d'obtenir une aide de 350 louis, pour se procurer en France 6,000 pages de manuscrits, mais celui-ci, désireux d'avoir de plus amples informations, ne fit aucune recommandation à la Chambre d'Assemblée.[3]

En 1858, F.-X. Garneau, qui avait publié une première édition de son *Histoire du Canada* de 1845 à 1852, puis une deuxième édition en 1852, comprit qu'il devait reviser son œuvre à la suite des documents nombreux que le gouvernement venait de faire copier à Paris et à Albany. Dix ans auparavant, en 1848, le gouvernement lui avait déjà voté 250 louis, sur sa demande.[4] Le comité de la bibliothèque souscrivit en 1858, pour 150 copies de la nouvelle édition revisée.[5]

M. Alpheus Todd, qui avait été envoyé en Europe afin de reconstituer la bibliothèque incendiée en 1854, dépensa près de 10,000 louis en achat de livres nouveaux.[6] A son retour de voyage il fut nommé bibliothécaire en chef à la place du Dr. Winder, qui prit sa retraite, et M. Gérin-Lajoie, devint assistant-bibliothécaire.

Le catalogue de la biblio[illegible] fu[illegible] 1857 et 1858

[1] Pour les détails sur l'imp[illegible] 325, 582, 611 (1858–59). M. Jo[illegible] version anglaise, mais il n'eut pas[illegible] nement ne crut pas devoir lui ven[illegible]

[2] State Book R, 6 août 1857[illegible]

[3] Journ. Ch. As. 6 juin 1857, p[illegible]

[4] Archives du Canada, secrétariat d'État, dossier 1460, No [illegible] (1848), State Book I, p. 444.

[5] Journ. Ch. Ass. 3 août 1858, p. 937.

[6] Rapport de Todd, Journ. Ch. Ass. 11 avril 1856, p. 9 et 288.

démontre quels trésors précieux on avait pu amasser déjà, alors que quatre années à peine s'étaient écoulées depuis l'incendie.

Nous n'avons ici qu'à nous occuper des documents dont elle était devenu le dépôt central. A part les collections Faribault, Morin et Martin, la bibliothèque possédait encore un grand nombre de pièces manuscrites, entre-autres les papiers Chisholme, achetés de la succession David Chisholme, de Trois-Rivières. Ces papiers comprenaient surtout des commissions, des ordonnances, des instructions aux gouverneurs, de 1760 à 1792. M. Chisholme avait eu l'intention d'écrire une histoire du Canada. On voyait encore sur ses rayons sept volumes de manuscrits, provenant de John Pownall, ancien secrétaire du *Board of Trade*. Après sa mort arrivée en 1795, ces papiers étaient passés entre les mains de son fils Sir George Pownall, qui fut secrétaire de la province du Bas-Canada jusqu'en 1805. Sir George Pownall les légua à H.-W. Ryland, alors secrétaire du gouverneur, et le fils de ce dernier les vendit à la bibliothèque.

Ces sept volumes contenaient des documents provenant du *Board of Trade*, et concernant les colonies anglaises d'Amérique en général, depuis 1704. La liste en est donnée dans le catalogue de 1858, p. 1648–1655.

La bibliothèque possédait encore la carte de Samuel Holland dressée en 1791 et démontrant les nouveaux comtés du Canada, un volume de 370 pages, récit de voyage dans le pays en 1792 et 1793, les voyages et mémoires sur le Canada en 1752 et 1753 par le sieur Franquet, inspecteur des fortifications, une relation des opérations à Louisbourg pendant la guerre de sept ans, le dialogue des morts entre Wolfe et Montcalm, les articles des capitulations de Québec, de Montréal et de Louisbourg, des récits des campagnes de 1759 et 1760 au Canada. L'on s'attendait à recevoir encore de Paris beaucoup d'autres documents que le comité de la bibliothèque se proposait d'y faire copier. Le 22 juillet 1859, le gouvernement vota 600 louis pour l'acquisition des journaux et rapports d'arpentage du territoire du Nord-Ouest par David Thompson (*State Book* U, p. 264).

En 1861, MM. Ferland, Garneau et Faribault demandaient une aide pour faire imprimer un choix de pièces de la collection manuscrite de la bibliothèque qui comprenait déjà plus de 50 volumes in-folio. Le comité de la bibliothèque jugea qu'il valait mieux de compléter la copie des manuscrits que l'on savait exister encore à Paris avant d'entreprendre un pareil travail d'impression.[1] Entre temps, le gouvernement s'occupait de faire copier les registres qui tombaient de vétusté, chaque fois qu'on lui en signalait la nécessité. Ainsi fut transcrit à nouveau en 1860 le premier registre des délibérations du Conseil Supé-

[1] 15 mai 1861, Journ. Ch. Ass. p. 321.

rieur (1663-1664) par M. Amable Belanger, un calligraphe en renom dans son temps.[1] Celui-ci recopia aussi en 1862 les registres des baptêmes, mariages et sépultures de Trois-Rivières (1675-1699), à la demande du juge Lafontaine, qui s'intéressait beaucoup aux choses de l'histoire.[2] Il en fut de même pour plusieurs registres de l'état civil de la région de Québec, à la demande de l'évêque Baillargeon.[3]

Afin de classer les documents manuscrits déposés au bureau du registraire, le gouvernement nommait un garde spécial, en 1862, avec un traitement annuel de 800 dollars.[4] Mais, dans le même temps, l'on abolissait les emplois de garde d'archives aux palais de justice de Québec et de Montréal pour en confier le soin aux protonotaires.[5]

La bibliothèque du Parlement transportée de Toronto à Québec dans l'hiver de 1860 ne put trouver place pour tous ses livres dans le nouvel hôtel qui venait d'être construit sur les ruines de l'ancien. Les livres relatifs aux sciences et à l'histoire d'Amérique furent logés à l'Université Laval. Quant aux livres de droit français, ils furent remis aux commissaires chargés de la Codification.[6] La bibliothèque s'enrichit en 1861, lors du passage du prince Napoléon à Québec, d'une belle collection des livres publiés sous les soins du gouvernement français entre autres de la correspondance et des papiers d'état du cardinal de Richelieu.

Dans l'automne de 1865, les livres de la bibliothèque prirent le chemin d'Ottawa.[7] Ce fut leur dernier transbordement en barge sur la rivière et les canaux du Canada. La première migration avait commencé en 1841. Les livres de droit français laissés entre les mains des codificateurs ne furent versés à Ottawa qu'en 1869.[8] On était resté longtemps dans l'indécision pour savoir si les livres de la bibliothèque ne devaient pas être divisés par moitié entre les provinces de Québec et d'Ontario. Ce ne fut qu'en 1867 qu'on décida enfin de les garder à Ottawa.[9] C'est là qu'on retrouve aujourd'hui tous ces vieux bouquins qui pendant vingt-cinq ans voyagèrent à la suite des législateurs, tantôt à Kingston ou à Toronto, tantôt à Montréal ou à Québec. Un nouveau service de la bibliothèque fut organisé par la loi de 1871 (34

---

[1] State Book V, p. 239.

[2] State Book X, p. 357.

[3] Ibid. p. 134, (1862).

[4] State Book X, p. 134.

[5] 12 et 20 août 1863, 21 décembre 1864, State Book Y, p. 683, 704, et State Book AA, p. 543.

[6] Journ. Ch. Ass. 1860, p. 5, 6.

[7] Ibid. 1865, p. 214, et 1866, p. 4.

[8] Ibid., 1869, p. 8.

[9] Journ. Ch. Ass. 1867, p. 7.

Vict. 21), l'année même où l'on posa sous la rotonde la superbe statue en marbre de la Reine Victoria due au ciseau de Marshal Wood.[1]

Depuis 1852 jusqu'à 1868, on peut dire que le comité de la bibliothèque avait agi comme une véritable commission pour l'encouragement des travaux littéraires au Canada. C'est à lui que les auteurs s'adressaient, et c'est lui qui recommandait l'achat de leurs œuvres au gouvernement. C'est à la bibliothèque encore que les auteurs devaient faire le dépôt légal de leurs livres pour conserver leur droit de propriété. Enfin, la bibliothèque était devenue le dépôt central de tous les manuscrits historiques que le gouvernement avait fait copier à l'étranger. C'est à ce dernier titre que nous avons dû nous en occuper si longuement dans cette étude.

A partir de 1868, le comité de la bibliothèque décida de laisser au gouvernement lui-même le soin d'encourager les arts, les sciences et les lettres et de ne plus s'occuper que de l'administration et du choix des livres.[2] L'on posa comme règle qu'on achèterait 50 exemplaires d'un ouvrage canadien de valeur pour échanger avec les autres bibliothèques. En 1870, on estimait que les 50,000 volumes de la bibliothèque valaient 50,000 louis.

Dans les deux décades qui s'étendent de 1845 à 1865, on peut dire que la littérature canadienne française produisit ses meilleurs ouvrages, depuis *l'Histoire du Canada*, de Garneau, qui battit la marche, jusqu'à celle de Ferland qui vint clore cette brillante période. Les Notes de Ferland sur les registres de Québec (1854), celles de Sir Louis Hyppolite Lafontaine sur la famille Lauzon (1859), celles de Langevin sur les archives de Beauport (1860) prouvent que l'on avait commencé à étudier aux sources manuscrites. Les publications des manuscrits par la Société littéraire et historique de Québec, celles des mémoires et documents commencés en 1859 par la Société Historique de Montréal donnent l'élan aux recherches de première main. C'est alors que paraissent les Ordonnances de Maisonneuve et la complétion aux *Relations des Jésuites* par le P. Martin (1860).

On s'occupe aussi en France de notre histoire. Ramé et Michelant rééditent avec des notes copieuses les Voyages de Cartier. Tross publie ses superbes éditions de Lescarbot et de Sagard. Dussieux recueille aux archives du ministère de la guerre les éléments de son étude sur le Canada. Margry commence la publication des mémoires sur la découverte du Missisipi et des régions de l'Ouest, puisés aux archives des colonies. Tailhan nous fait connaître les mémoires encore manus-

---

[1] Cette statue qui coûta 2,000 guinées eut le bras droit cassé, quand on la transporta de la Chambre du Sénat à la Bibliothèque. Le sculpteur a su si bien réduire cette fracture qu'il n'y parait plus maintenant.

[2] Journ. Ch. Ass. 1868.

crits de Nicolas Perrot. Faillon publie les vies de Mde. Youville, de la Sœur Bourgeois, de M. Ollier, de Melle. Mance, qu'il couronne par son *Histoire de la Colonie Française au Canada* (1865). Cet auteur érudit, par les notes qu'il écrit en marge de ses ouvrages, nous révèle les trésors que renferment les dépôts d'archives de France, qu'il semble avoir tout parcourus.

Québec est la plus ancienne province du Canada, et il est tout naturel que l'on s'occupe tout d'abord de son histoire. Mais les provinces plus jeunes donnent alors à l'unisson dans cet élan vers les recherches et les fouilles historiques.

La province du Haut-Canada, qui date à peine de soixante-ans, s'occupe en 1847 et en 1851, de reconstituer ses archives détruites à deux reprises différentes en 1812 et 1824. En 1855, la Chambre d'Assemblée du Canada ordonne que l'on fasse prendre en Angleterre, au *Colonial Office*, des copies des journaux de ses délibérations depuis 1792.[1] En 1859, de nombreuses pétitions sont présentées à la Chambre, par des citoyens du Haut-Canada. On y demande que tous les documents relatifs à l'histoire de cette province, depuis la prise du fort de Niagara en 1759, et depuis son premier établissement par les *Loyalists*, soient recueillis. Cette intéressante période de nos annales, disent-ils, est presque inconnue. Les incendies de 1812 et 1824, ont tout détruits. La Chambre d'Assemblée approuve cette démarche si digne d'éloges, et vote cent louis pour commencer des recherches dont elle confie la direction à M. George Coventry.[2] En 1860, le comité de la bibliothèque fait rapport que M. Coventry a commencé son travail, et qu'il a obtenu déjà les meilleurs résultats. Il a eu communication, entre autres, d'une importante collection de manuscrits appartenant à la sucession du lieutenant-colonel Simcoe, premier lieutenant gouverneur du Haut-Canada, et on lui a permis d'en prendre des copies. Les services de M. Coventry ont été retenus, et il va maintenant faire la recherche des documents relatifs aux premiers établissements français sur l'Ohio jusqu'en 1759, à la colonisation du Haut-Canada, jusqu'en 1791, à la guerre avec les Etats-Unis en 1812 et 1815. M. J.-P. Merritt, de Ste.-Catherine, qui a déjà fait des recherches au *British Museum* et au *State Paper Office* à Londres, est chargé d'y continuer son travail. La Chambre vote 300 louis pour ces travaux. Les travaux de Coventry se continuèrent en 1861, 1862, 1863. Les rapports du comité de la bibliothèque en rendent compte.[4]

La Bibliothèque du Parlement Fédéral possède comme résultat de ces recherches:

---

[1] Journ. Ch. Ass. 28 mai 1855, p. 1267.
[2] Ibid. 1859, pp. 38, 137, 156, 525, 534.
[3] Ibid. 1860, p. 350, 391, 427, 546.
[4] Journ. Ch. Ass. 1861, p. 321; 1862, p. 6 et 246; 1863, p. 177.

5 volumes des documents Simcoe, (1789–1806).

1 volume de documents manuscrits, concernant le Haut-Canada, (1783–1795).

1 volume de mémoires et relations, concernant les Loyalistes du Haut-Canada, et autres colons originaires.

1 volume de mémoires relatifs au Haut-Canada, (1791–1799).

1 volume, même sujet, (1799–1809).

1 volume, même sujet, (1812–1818).

3 volumes relatifs aux terres du Haut-Canada, (1764–1795).

1 volume, mémoires concernant le Canada, (1759–1775).

1 volume, mémoires du colonel John Clark et W. Merritt.

Journal des voyages de Alexander Henry. Voyages du neveu de Henry, (1799–1816).

En 1857, le gouvernement donna aussi instruction au député régistraire de la province, William Kent, de préparer un index aux octrois de terre dans le Haut-Canada, de 1794 à 1825. Ce travail fut mené à bonne fin.

De son côté, la Nouvelle-Ecosse adopta, dès 1857, une loi pour l'organisation de ses archives. Un fonctionnaire qui porte le titre de *Commissioner of Public Records*, en a la garde et la direction. Il a été publié en 1877, un catalogue des manuscrits qui sont conservés dans les bureaux publics à Halifax. Il décrit les documents qui datent de 1710 jusqu'à 1867.

Le 24 mars 1871, Sir A.-T. Galt présentait devant les Communes du Canada, une pétition signée par 57 des littérateurs les plus en renom de Québec et de Montréal.[1] dans laquelle il était représenté que les auteurs et les chercheurs de ce pays n'avaient pas les facilités d'accès aux archives publiques que l'on trouvait en Angleterre, en France et aux Etats-Unis. Dispersées comme elles sont, disaient-ils, leur consultation est à peu près impossible. On demandait donc qu'elles fussent rassemblées en un dépôt central à l'épreuve du feu, classées et cataloguées, et qu'une loi fut votée pour pourvoir à leur conservation et faciliter les recherches des travailleurs. De la sorte, l'on pourrait pour écrire l'histoire recourir en tout temps aux sources authentiques. Et l'on terminait en invoquant l'exemple de ce qui s'était fait dans cette voie à la Nouvelle-Ecosse et dans les autres pays.[2]

---

[1] L'original en est conservé aux Archives du Canada (Letters received, I, 120).

[2] Le Dr. H. H. Miles, dont le nom apparaît en tête de ceux des signataires a publié une étude "*On Canadian Archives,*" dans les mémoires de la Société Historique de Québec, 14 décembre 1870.

Cette pétition référée au comité de la bibliothèque fut transmise à l'honorable Christopher Dunkin, alors ministre de l'Agriculture et des Statistiques.[1] Le Conseil exécutif, sur son rapport favorable, vota un certain montant pour faire une enquête préliminaire,[2] et le 20 juin 1872, M. Douglas Brymner était nommé au nouveau bureau que le ministre de l'Agriculture devait organiser, avec un traitement annuel de 1,200 dollars. Tel fut l'origine de ce que l'on a appelé depuis le bureau des archives du Canada.

[1] Journ. Ch. Ass. p. 288.
[2] 2 août 1871.